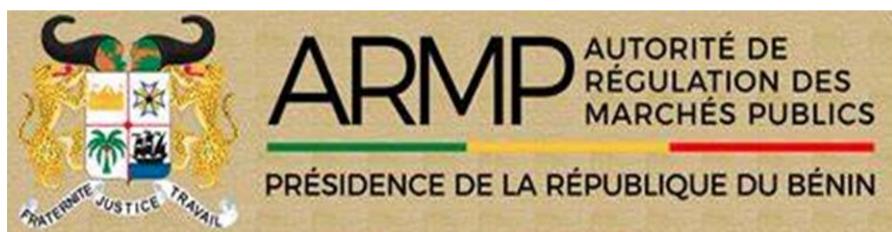


2025

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE



**AUDIT TECHNIQUE INDEPENDANT DES MARCHES
PUBLICS AU TITRE DE L'ANNEE 2022**

AUTORITE CONTRACTANTE :
Commune de Bohicon

EXERCICE 2022

VERSION DEFINITIVE



SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS	3
RESUME EXECUTIF	4
I. LETTRE INTRODUCTIVE	6
II. RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA MISSION	8
III. POSTULATS EN VUE DE LA FORMULATION DE L'OPINION DE L'AUDITEUR INDEPENDANT SUR LES MARCHES PUBLICS DE L'AUTORITE CONTRACTANTE	8
IV. LETTRE D'OPINION DE L'AUDITEUR	13
V. CONSTATS ET RECOMMANDATIONS DE LA REVUE DE CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES	16
5.1. CONSTATS SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT INTERNE DE L'AUTORITE CONTRACTANTE EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS	16
5.1.1. <i>Revue de l'existence effective de certains documents obligatoires attendus</i>	16
5.1.2. <i>Appréciation de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement des organes de l'autorité contractante</i>	17
5.1.2.1. Personne responsable des marchés publics (PRMP)	18
5.1.2.2. Secrétariat Permanent de la PRMP (SP-PRMP)	18
5.1.2.3. Commission d'Ouverture et d'Evaluation des offres (COE)	19
5.1.2.4. Délégué de Contrôle des Marchés Publics (DCMP)	19
5.2. CONSTATS SUR L'EXAUSTIVITE DES MARCHES COMMUNIQUES, L'UTILISATION DE METHODES PEU COMPETITIVES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE, LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES AUDITS ANTERIEURS ET DES DECISIONS EVENTUELLES DE LA CRD	20
5.2.1. <i>Contrôle de l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante</i>	20
5.2.2. <i>Commentaire sur l'utilisation de procédures peu ou non compétitives par l'autorité contractante pendant la période sous revue</i>	20
5.2.3. <i>Commentaire sur la mise en œuvre des recommandations des missions d'audit précédentes</i>	21
5.2.4. <i>Commentaire sur la mise en œuvre des décisions de la CRD pour les marchés ayant fait l'objet de recours</i>	21
5.3. CONSTATS SUR LA PASSATION ET L'EXECUTION DES MARCHES SELECTIONNES ..	22
5.3.1. <i>Echantillonnage</i>	22
5.3.2. <i>Appréciation de l'existence effective des documents attendus par marché sélectionné</i>	22
5.3.3. <i>Conclusion sur l'« auditabilité » des marchés sélectionnés</i>	30
5.3.4. <i>Appréciation de la procédure de passation et d'exécution des marchés auditables</i>	32
5.3.4.1. Phase de préparation du marché	32
5.3.4.2. Phase du déroulement de la procédure de passation	32
5.3.4.3. Phase de l'exécution du marché (post-attribution : réception et règlement)	35
5.3.4.4. Commentaire sur les délais de passation et d'exécution des marchés sélectionnés au titre de la période sous revue	36
5.3.5. <i>Conclusions sur la conformité des marchés</i>	39
VI. ANNEXES	43

SIGLES ET ABREVIATIONS

SIGLE	INTITULE
AC	Autorité Contractante
ANO	Avis de Non Objection
AOO	Appel d'Offres Ouvert
AOF	Attribution organisation et Fonctionnement
AOR	Appel d'Offres Restreint
ARMP	Autorité de Régulation des Marchés Publics
CCMP	Cellule de Contrôle des Marchés Publics
Cf.	Confère
CMP	Code des Marchés Publics
COE	Commission d'Ouverture et d'Évaluation des offres
CRD	Commission de Règlement des Différends
CV	Curriculum vitae
DAC	Dossier d'Appel à la Concurrence
DAO	Dossier d'Appel d'Offre
DC	Demande de Cotation
DNCMP	Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics
DRP	Demande de Renseignement et de Prix
ED	Entente Directe
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
HT	Hors Taxes
L	Limitation
NCF	Non-conformité
N/A	Non Applicable
INSF	Insuffisance
INTOSAI	Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle
PPM	Plan de Passation des Marchés
PRMP	Personne Responsable des Marchés Publics
PV	Procès-verbal
RAS	Rien à Signaler
RC	Risque de non-conformité sur les procédures
RO	Risque de non-conformité sur les organes
SIGMAP	Système intégré de gestion des Marchés Publics
SP-PRMP	Secrétariat Permanent de la PRMP
TDR	Termes de Référence
TTC	Toutes Taxes Comprises
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine

RESUME EXECUTIF

Au terme de la mission d'audit technique indépendant des marchés publics de l'exercice 2022, il a été déterminé que la performance de la **Commune de Bohicon** en termes de gestion des marchés publics est jugée “ **Partiellement favorable mais avec des réserves** ” avec un taux moyen d'irrégularités ou de non-conformités de **32%** (cf. Point IV. Lettre d'opinion de l'auditeur) sur la base d'un échantillon représentatif de **10** marchés d'une valeur globale de **FCFA 210 354 647 FCFA HT**.

Cette performance est principalement attribuée aux rubriques ci-après :

N°	Rubriques	% moyens d'irrégularités
1	Mise en place, Organisation et fonctionnement des organes	25%
2	Exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante	0%
3	Conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés	42%

Il est à noter que quant à la conformité des processus d'attribution des contrats examinés, l'audit a mis en lumière :

- **30%** de marchés non auditables (**3 marchés sur 10**) ;
- **86%** de marchés non conformes (**6 marchés sur 7**) ;
- **0%** de marchés nuls et de nul effet (**0 marchés sur 7**).

La mission suggère aux responsables de l'autorité contractante de déterminer les raisons intrinsèques des diverses irrégularités ou non-conformités relevées et de mettre en place des mesures appropriées découlant du tableau de suivi pour la mise en œuvre des recommandations (à compléter avec les actions et les délais) joint en annexe.

LETTRE INTRODUCTIVE

I. LETTRE INTRODUCTIVE

La gestion budgétaire de l'exercice 2022 de la **Commune de Bohicon** a été marquée par la passation de **23 marchés publics pour un montant global de 443 429 764 FCFA HT** selon la liste des marchés publics communiquée par l'Autorité contractante (*cf. annexe 1*).

L'échantillonnage aléatoire réalisé selon les TDR par l'auditeur a conduit à la sélection de **10 marchés publics d'une valeur globale de 210 354 647 FCFA HT** (*cf. annexe 1*) soit un taux de représentativité de **43%** en termes de volume des marchés et **47%** en termes de valeur des marchés comme le montre le tableau ci-dessous :

Eléments	Communiqués		Sélectionnés		%	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Total Marchés	23	443 429 764	10	210 354 647	43%	47%

Une fois l'échantillon sélectionné, nous nous sommes rapprochés de la Personne Responsable des Marchés Publics (**PRMP**) de l'autorité contractante (**AC**) et avons procédé à la collecte des pièces relatives à ces marchés sélectionnés et à l'organisation et au fonctionnement du dispositif de passation, d'exécution et de contrôle à priori des marchés de ladite autorité contractante.

Nous avons ensuite mis en œuvre toutes les diligences prévues dans les TDR pouvant nous permettre de mesurer le degré de respect par l'**AC** des dispositions et procédures édictées par la réglementation en vigueur sur les marchés publics pendant la période sous revue.

A l'issue de nos travaux, nous avons exposé à l'autorité contractante lors de la séance de restitution la synthèse des constats et avons recueilli ses commentaires et observations pour analyse et traitement.

Nous avons enfin procédé à l'élaboration du présent rapport dont l'objet est d'exposer nos constats et de formuler les recommandations nécessaires. Ledit rapport sera articulé suivant les quatre (4) points ci-après :

- Rappel des objectifs de la mission
- Lettre d'opinion de l'auditeur
- Constats et recommandations de l'audit
- Annexes

Fait à Cotonou, le 29 mai 2025



Bamidélé G. Thierry DOSSOU-YOVO

Chef de fil du groupement SYNEX CONSULTING -CCA-Expertises
Associé Gérant du Cabinet SYNEX CONSULTING
Expert-comptable Diplômé

**RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA MISSION ET DES POSTULATS
ADOPTES EN VUE DE LA FORMULATION DE L'OPINION D'AUDIT
DE CONFORMITE DES MARCHES PUBLICS DE L'AC**

II. RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA MISSION

Selon les TDR, les objectifs de la mission se présentent comme suit :

- **Objectif général :** Effectuer un audit technique et de conformité des procédures des marchés passés au titre de l'année 2022 par les autorités contractantes en référence aux textes en vigueur pendant la période sous revue.
- **Objectifs spécifiques:**
 - Effectuer un audit physique, financier et de conformité des procédures des marchés passés au titre de l'année 2022 par les différentes autorités contractantes ;
 - Apprécier la performance du système des marchés publics au niveau de chaque AC sur la base des critères de pertinence, d'efficacité, d'efficience et de durabilité

III. POSTULATS EN VUE DE LA FORMULATION DE L'OPINION DE L'AUDITEUR INDEPENDANT SUR LES MARCHES PUBLICS DE L'AUTORITE CONTRACTANTE

- Concernant l'opinion globale de l'auditeur sur la conformité des marchés publics par rapport aux dispositions du code des marchés publics en vigueur**

Échelles de notation :

Titre de l'opinion	Signification de l'opinion	Barème Notation
Sans réserve	Sans réserve – Les marchés publics passés par l'autorité contractante au titre de la période sous revue sont dans tous leurs aspects significatifs, conformes aux textes législatifs et réglementaires en vigueur	X ≤ 10 %
Favorable	Favorable – La performance de l'autorité contractante en termes de gestion des marchés publics au titre de la période sous revue est “globalement satisfaisante” malgré des anomalies jugées mineures au regard des textes législatifs et réglementaires en vigueur	10% < X ≤ 20 %
Partiellement favorable mais avec des réserves	Partiellement favorable mais avec des réserves – La performance de l'autorité contractante en termes de gestion des marchés au titre de la période sous revue présente des risques jugés modérés nécessitant des corrections au regard des textes législatifs et réglementaires en vigueur	20% < X ≤ 40%
Défavorable	Opinion défavorable – La performance de l'autorité contractante en termes de gestion des marchés présente des risques et lacunes jugées substantielles nécessitant des actions correctives urgentes au regard des textes législatifs et réglementaires en vigueur	40% < X ≤ 70%
Adverse	Opinion adverse – La performance de l'autorité contractante en termes de gestion des marchés est globalement un échec et présente des irrégularités, erreurs et fraudes jugées suffisamment graves au regard des textes législatifs et réglementaires en vigueur	70% < X ≤ 100%

ii. **Concernant l'existence de documents obligatoires @ à mettre en place par l'AC pour la conduite de la passation des marchés :**

Concernant l'appréciation de l'existence de certaines pièces obligatoires à mettre en place par l'AC pour l'organisation de son système de passation des marchés, les principes ci-après ont été retenus pour la formulation de notre opinion :

Pourcentage d'absence des pièces (X)	Opinion sur la disponibilité de certaines pièces obligatoires
$X \leq 20\%$	Très satisfaisante
$20\% < X \leq 40\%$	Satisfaisante
$40\% < X \leq 60\%$	Moyenne
$60\% < X \leq 90\%$	Insatisfaisante
$90\% < X \leq 100\%$	Défaillante

@

	Documents attendus	Références du juridiques
1	Plan de passation des marchés de l'exercice sous revue	Article 24 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
2	Preuve de validation du PPM par la DNCMP	Article 24 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
3	Avis général de passation des marchés au titre de l'exercice sous revue	Article 25 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
4	Preuve de publication de l'avis général de passation des marchés	Article 25 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
5	Registre spécial de dépôt des offres	Article 69 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
6	Acte portant AOF de la CCMP	Décision N° 2022-001/ARMP/PR-CR/SP/DRAJ/SA DU 31 Mars 2022
7	Acte de nomination des membres de la CCMP	Article 15 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
8	Acte portant AOF de la PRMP	Décision N° 2022-001/ARMP/PR-CR/SP/DRAJ/SA DU 31 MARS 2022
9	Acte de nomination de la PRMP	Article 11 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
10	Acte portant AOF du SP-PRMP	Article 8 du décret n°2020 - 596 du 23 décembre 2020
11	Acte de nomination des membres du SP-PRMP	Article 8 du décret n°2020 - 596 du 23 décembre 2020
12	Acte de nomination du Chef CCMP	Articles 4 et 5 décrets n°2020-597 du 23 décembre 2020
13	Les statistiques, les indicateurs de performance sur les marchés publics	Article 10 point 5 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
14	Rapports de fin de chaque trimestre pour la CCMP	Article 2 point 7 du décret n°2020 - 597 du 23 décembre 2020
15	Rapports sur la passation et l'exécution des marchés	Article 10 point 5 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
16	Preuve de transmission des rapports par la PRMP respectivement à l'ARMP et à l'autorité de contrôle (DNCMP/CCMP)	Article 10 point 5 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
17	Document d'enregistrement (Registre ou Cahier de transmission) des différentes phases de la passation des marchés, qu'elles soient administratives, techniques ou financières	Article 1 ^{er} point 12 Décret n°2020 - 596 du 23 décembre 2020

iii. **Concernant la mise en place, l'organisation et le fonctionnement des organes prévus par les textes en vigueur :**

Concernant l'évaluation de la performance de l'autorité contractante en matière de mise en place, d'organisation et de fonctionnement des organes, les principes ci-après ont été retenus pour la formulation de notre opinion :

Pourcentage non-conformité sur les organes (X)	Opinion sur la Performance des organes
0% de non-conformité	Très satisfaisante
$0\% < X \leq 20\%$	Satisfaisante
$20\% < X \leq 40\%$	Moyenne
$40\% < X \leq 60\%$	Insatisfaisante
Plus de 60%	Défaillante

iv. **Concernant la conformité des marchés passés par l'AC**

Dans l'optique de la formulation de l'opinion sur la conformité des marchés, nous proposons une représentation schématique des groupes de marchés comme suit :



(1) Marchés non auditables : Marchés non audités par la mission en raison de la non communication d'au moins 50% (seuil de signification de l'audit) de certains documents obligatoires essentiels pour une opinion « fondée » sur la conformité desdits marchés [Cf. <i>Liste à 5.3.3</i>]
Nota bene : Le seuil de signification désigne dans le cadre de cet audit le taux d'absence de pièces au-delà duquel notre jugement fondé sur les marchés est susceptible d'être influencé.
(2) Marchés conformes : Marchés auditables n'ayant révélé aucune non-conformité @ par rapport aux textes en vigueur [Cf. <i>Liste à l'Annexe 6</i>])
(3) Marchés non conformes : Marchés auditables ayant <u>au moins un</u> document obligatoire manquant [Cf. 5.3.2] et Marchés auditables ayant révélé <u>au moins une</u> non-conformité par rapport aux dispositions de la CMP en vigueur [Cf. <i>Liste à l'Annexe 6</i>] (y compris les cas de nullité de marchés prévus dans le CMP)

(a) *Nous retenons comme « non-conformité » une disposition non respectée du CMP et écorchant l'un des principes de la commande publique ci-après : la transparence, la libre concurrence, l'égalité de traitement et l'équité ; Quant à une « insuffisance », il s'agit d'une disposition non respectée du CMP sans incidence sur les principes de la commande publique suscités.*

Nº	Sources	Dispositions
1	Article 8, alinéa 2 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin	Tout marché dont la passation est soumise à une autorisation préalable d'un organe de contrôle est nul si cette obligation n'a pas été respectée
2	Article 24, alinéa 3 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin Article 5 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 fixant les règles et modalités de mise en œuvre des procédures de sollicitation de prix (DRP et DC).	Les marchés passés par l'autorité contractante dont les montants hors taxes sont supérieurs au seuil de dispense, doivent avoir été préalablement inscrits dans un plan prévisionnel ou révisé, à peine de nullité

3	<p><i>Article 85, alinéa 4 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin et article 20, alinéa 5 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 fixant les règles et modalités de mise en œuvre des procédures de sollicitation de prix (DRP et DC).</i></p>	<p><i>Les marchés qui n'ont pas été approuvés sont nuls et de nul effet</i></p>
4	<p><i>Articles 122, 130 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin</i> <i>Article 122</i></p>	<p><i>Tout contrat obtenu ou renouvelé au moyen de pratiques frauduleuses, ou d'ententes illégales, de renoncement injustifié à l'exécution du marché si sa soumission est acceptée ou d'actes de corruption, ou à l'occasion de l'exécution duquel des pratiques frauduleuses et des actes de corruption ont été perpétré est nul</i></p>

LETTRE D'OPINION DE L'AUDITEUR INDEPENDANT

IV. LETTRE D'OPINION DE L'AUDITEUR

A

Monsieur le Maire de la Commune de Bohicon

A

**Monsieur le Président de l'Autorité de Régulation
des Marchés Publics du Bénin (ARMP)**

Conformément au contrat de marché, nous avons procédé à la réalisation de la revue indépendante des procédures de planification, de passation et d'exécution des marchés publics de votre structure au titre de l'exercice budgétaire 2022.

Notre mission est de formuler à la lumière de nos vérifications un jugement motivé sur les procédures de passation des marchés publics passés et la qualité physique des prestations au titre de la période sous revue, par référence aux dispositions de la réglementation nationale des marchés publics en vigueur pendant la période sous revue au Bénin, aux directives communautaires, aux documents et standards internationaux.

Nous avons réalisé notre audit conformément aux :

- *Normes internationales des Institutions supérieures de contrôle, ISSAI 400, relatives à l'audit de conformité, émises par l'Organisation internationale des Institutions de contrôle des finances publiques, INTOSAI et*
- *Bonnes pratiques observées au plan international en matière d'audit.*

Ces normes imposent de programmer et d'effectuer l'audit de manière à avoir l'assurance « raisonnable » que les marchés publics de l'exercice budgétaire 2022 ont été passés de façon transparente et régulière conformément aux dispositions du code des marchés publics en vigueur et donc en respectant les principes de la commande publique.

L'audit technique indépendant des marchés publics consiste, après un échantillonnage aléatoire des marchés communiqués par l'autorité contractante effectué selon les TDR, à procéder au moyen de tests de conformité vis-à-vis de la réglementation nationale, communautaire et internationale en vigueur, à des rapprochements et recoupements nécessaires d'informations et à collecter des éléments probants qui justifient les éventuels manquements recueillis.

Nous croyons que notre audit indépendant constitue une base raisonnable pour l'expression de notre opinion.

Opinions de l'auditeur

A l'issue des contrôles, l'audit a abouti aux conclusions ci-après :

	Marchés non auditables (1)	Marchés auditables			Marchés sélectionnés (5=1+4)
		Marchés non conformes (2) @	Marchés conformes (3)	Total (4=2+3)	
Nombre	3	6	1	7	10
%	30%	86%	14%	100%	100%

@ dont aucun Marché nul et de nul effet aux dispositions du code des marchés publics

Notre opinion sur la conformité des marchés au titre de l'exercice sous revue se présente sous forme de pourcentage moyen qui traduit le degré de non-conformité de l'autorité contractante par rapport au CMP au titre de la période sous revue déterminé comme suit :

N°	Eléments d'appréciation	Taux de performance	%	% Moyen	Rubriques correspondantes dans le rapport
1	Mise en place, Organisation et fonctionnement des organes	Pourcentage d'incomplétude de certaines pièces obligatoires attendues	32%	25%	5.1.1
		Pourcentage de non-conformités des organes de passation et de contrôle de l'Autorité contractante	17%		5.1.2
2	Exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante	Pourcentage de non exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante au début de la mission	0%	0%	5.2.1
3	Conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés	Pourcentage d'incomplétude des dossiers de marchés	56%	42%	5.3.2
		Pourcentage des marchés non auditables	30%		5.3.3
		Pourcentage des marchés non conformes	86%		5.3.5
		Pourcentage des marchés nuls et de nul effet	0%		5.3.5
		Pourcentage de délais de passation non respectés	38%		5.3.4.4
4	Mise en œuvre des recommandations de la CRD pour les marchés ayant fait l'objet de recours	N/A	N/A	N/A	N/A
Taux Moyen de non-conformités			32%		

Opinion globale de l'auditeur : « Partiellement favorable mais avec des réserves »

Avec ce taux moyen de non-conformités ou d'irrégularités de **32%**, “La performance de la **commune de Bohicon** en termes de gestion des marchés au titre de la période sous revue présente des risques jugés modérés nécessitant des corrections au regard des textes législatifs et réglementaires en vigueur”.

Fait à Cotonou, le 29 mai 2025



Bamidélé G. Thierry DOSSOU-YOVO

Chef de fil du groupement SYNE CONSULTING-CCA-Expertises

Associé Gérant du Cabinet SYNE CONSULTING

Expert-comptable Diplômé

CONSTATS ET RECOMMANDATIONS DE L'AUDIT

V. CONSTATS ET RECOMMANDATIONS DE LA REVUE DE CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES

Les principaux constats qui découlent de la revue de conformité des marchés sélectionnés seront présentés en trois (03) points principaux à savoir :

- *La conformité de la mise en place, l'organisation et le fonctionnement interne de l'autorité contractante en matière des marchés pendant la période sous revue ;*
- *L'appréciation de l'exhaustivité des marchés communiqués, l'utilisation de méthodes peu ou non compétitives pendant la période sous revue, la mise en œuvre des recommandations des audits antérieurs et des décisions éventuelles de la CRD ;*
- *La conformité des procédures de passation et d'exécution (réception et paiement) des marchés publics sélectionnés.*

5.1.CONSTATS SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT INTERNE DE L'AUTORITE CONTRACTANTE EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS

5.1.1. Revue de l'existence effective de certains documents obligatoires attendus

L'efficacité de la passation des marchés publics repose en grande partie sur la disponibilité et la conformité de certains documents requis par la législation en vigueur. Ces documents qui se résument comme suit, sont essentiels pour assurer la transparence et la régularité dans les procédures de passation de l'autorité contractante :

N°	Pièces d'ordre général	Non-conformité (NCF) ou Insuffisance (INSF) en cas d'absence	Total obtenu (a)	Total attendu (b)	% d'incomplétude (1-a/b)
1	Plan de passation des marchés de l'exercice sous revue	NCF	1	1	0%
2	Preuve de validation du PPM par la DNCMP	NCF	1	1	0%
2 bis	PPM obtenu du SIGMaP	NCF	0	1	100%
3	Avis général de passation des marchés au titre de l'exercice sous revue	NCF	1	1	0%
4	Preuve de publication de l'avis général de passation des marchés	NCF	1	1	0%
5	Registre spécial de d'enregistrement des offres coté et paraphé	NCF	1	1	0%
6	Acte de nomination des membres de la CCMP	NCF	1	1	0%
7	Acte de nomination du Chef CCMP	NCF	1	1	0%
8	Acte portant AOF de la CCMP	NCF	0	1	100%
9	Acte de nomination de la PRMP	NCF	1	1	0%
10	Acte portant AOF de la PRMP	NCF	1	1	0%
11	Acte de nomination des membres du SP-PRMP	NCF	1	1	0%
12	Acte portant AOF du SP-PRMP	NCF	0	1	100%
13	Les statistiques, les indicateurs de performance sur les marchés publics	INSF	0	1	100%
14	Rapports sur la passation et l'exécution des marchés	INSF	5	5	0%

N°	Pièces d'ordre général	Non-conformité (NCF) ou Insuffisance (INSF) en cas d'absence	Total obtenu (a)	Total attendu (b)	% d'incomplétude (1-a/b)
15	Preuve de transmission des rapports par la PRMP respectivement à l'ARMP et à l'autorité de contrôle (DNCMP/CCMP)	INSF	0	2	100%
16	Document d'enregistrement (Registre ou Cahier de transmission) des différentes phases de la passation des marchés, qu'elles soient administratives, techniques ou financières	INSF	0	1	100%
			15	22	32%

DG= Degré de gravité liée à l'absence de la pièce ; NCF : Pièce dont l'absence a une incidence sur la procédure de passation ; INSF : Pièce dont l'absence est sans incidence sur la procédure de passation (0 = absence de la pièce / 1= présence de la pièce)

Opinion de l'auditeur indépendant

En raison de ce taux d'absence de **32%**, nous estimons que la disponibilité de certaines pièces obligatoires auprès de l'AC est jugée " **Satisfaisante**" . Toutefois, l'absence des documents suivants a été remarquée :

- Pièces essentielles dont l'absence aurait induit une non-conformité des procédures de l'Autorité Contractante (AC) a manqué dans les dossiers examinés :
 - PPM obtenu du SIGMaP ;
 - Acte de nomination du Chef CCMP ;
 - Acte portant AOF du SP-PRMP
- Pièces dont l'absence n'a pas d'incidence sur la conformité des procédures (INSF) de l'AC :
 - Les statistiques, les indicateurs de performance sur les marchés publics ;
 - Preuve de transmission des rapports par la PRMP respectivement à l'ARMP et à l'autorité de contrôle (DNCMP/CCMP) ;
 - Document d'enregistrement (Registre ou Cahier de transmission) des différentes phases de la passation des marchés, qu'elles soient administratives, techniques ou financières.

Recommandation

Nous recommandons à l'Autorité Contractante de mettre à disposition, Acte de nomination du Chef CCMP, Acte portant AOF du SP-PRMP le PPM obtenu du SIGMAP ; les statistiques, les indicateurs de performance sur les marchés publics, et les documents d'enregistrement (Registre ou Cahier de transmission) des différentes phases de la passation des marchés, qu'elles soient administratives, techniques ou financières.

Commentaire de l'autorité contractante

Rien à signaler

5.1.2. Appréciation de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement des organes de l'autorité contractante

Opinion de l'auditeur indépendant

En raison du taux moyen de non-conformité de **17%**, nous estimons que l'organisation, la mise en place et le fonctionnement des organes de l'AC sont jugés « **Satisfaisants** », et les résultats de cette évaluation se déclinent de façon spécifique pour chaque organe comme suit :

Organes	Taux de non-conformité
Personne Responsable des Marchés Publics	21%
Secrétariat Permanent de la PRMP	Non déterminable
Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres	23%
Cellule de Contrôle des Marchés Publics	6%
Taux moyen de non-conformité	17%

Le détail des observations relevées par organe est présenté dans les paragraphes ci-après.

5.1.2.1. Personne responsable des marchés publics (PRMP)

R01 à R011

La mission a noté un **taux de non-conformités de 21%** qui se justifie essentiellement par l'absence des preuves de transmission des rapports sur la passation et l'exécution des marchés conclus au titre de l'exercice sous revue respectivement à l'ARMP et à l'autorité de contrôle (DNCMP/CCMP) et à la non utilisation de méthodes d'archivage moderne efficiente à travers le défaut de tenue d'un système d'archivage électronique.

Recommandation

Nous recommandons à la PRMP de matérialiser à l'avenir la transmission des rapports communiqués aux différents organes de contrôle habilités et d'adopter des méthodes d'archivage modernes et efficaces, qu'elles soient électroniques ou physiques.

Commentaire de l'autorité contractante

Rien à signaler

5.1.2.2. Secrétariat Permanent de la PRMP (SP-PRMP)

R012 à R013

La mission a relevé une **limitation** par rapport à la mise en place et l'organisation du Secrétariat Permanent de la PRMP en référence aux dispositions de l'article 8 du décret 2020-596 du 23 décembre 2020. Elle concerne l'absence d'un acte de mise en place du secrétariat permanent des marchés publics au titre de l'exercice sous revue. Toutefois, la revue des profils des membres n'a pas révélé d'anomalie au regard de l'acte portant désignation des membres dudit secrétariat communiqué à la mission.

Recommandation

Nous recommandons à l'Autorité Contractante de mettre en place à l'avenir toutes les notes de service et décisions relatives à la mise en place et à l'organisation du Secrétariat Permanent de la PRMP conformément aux dispositions en vigueur.

Commentaire de l'autorité contractante

Rien à signaler

5.1.2.3. Commission d'Ouverture et d'Evaluation des offres (COE)

RO14 à RO16

La mission a noté un **taux de non-conformités de 23%** qui se justifie par l'absence d'une note de service signée du représentant de l'AC désignant les membres de la COE (Commission ad hoc mise en place dans le cadre de chaque procédure de passation) pour chaque marché en violation des dispositions de l'article 10 du décret 2020-596 du 23 décembre 2020. En conséquence, nous avons été limités pour apprécier la régularité de la composition de la COE de même que la séparation des fonctions entre les membres de la COE et ceux de la CCMP.

Recommandation

Nous recommandons à l'Autorité Contractante de mettre en place à l'avenir toutes les notes de service et décisions relatives à la mise en place de la COE conformément aux dispositions en vigueur.

Commentaire de l'autorité contractante

Rien à signaler

5.1.2.4. Délégué de Contrôle des Marchés Publics (DCMP)

RO17 à RO25

La mission a noté un **taux de non-conformités de 6%** lié à l'organisation et le fonctionnement des CCMP qui se justifie par la non élaboration d'un rapport trimestriel d'activités à l'attention de l'autorité contractante. En conséquence, la mission a été limitée pour apprécier la conformité du contenu dudit rapport.

Recommandation :

Nous recommandons à l'Autorité Contractante d'élaborer à l'avenir les rapports trimestriels d'activités conformément aux dispositions en vigueur.

5.2.CONSTATS SUR L'EXAUSTIVITE DES MARCHES COMMUNIQUES, L'UTILISATION DE METHODES PEU COMPETITIVES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE, LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES AUDITS ANTERIEURS ET DES DECISIONS EVENTUELLES DE LA CRD

5.2.1. *Contrôle de l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante*

Après analyses et recouplements des données contenues dans le compte administratif et le compte de gestion présentés au 31 décembre 2022 et communiqués à la mission après la séance de restitution, il ressort que tous les marchés passés par l'AC au titre de la période sous revue ont été communiqués.

Conclusion : Nous pouvons donc attester de l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante. Par ailleurs, nous rappelons à l'autorité contractante qu'en vertu des dispositions de l'article 9 sur les modalités de mise en œuvre des procédures du décret n°2020-601 du 23 décembre 2020 portant code d'éthique et de déontologie dans la commande publique, elle doit à l'avenir coopérer avec les entités privées investies des missions d'audit qui se traduit notamment par la mise à disposition de tous les documents administratifs, juridiques et financiers sollicités.

5.2.2. *Commentaire sur l'utilisation de procédures peu ou non compétitives par l'autorité contractante pendant la période sous revue*

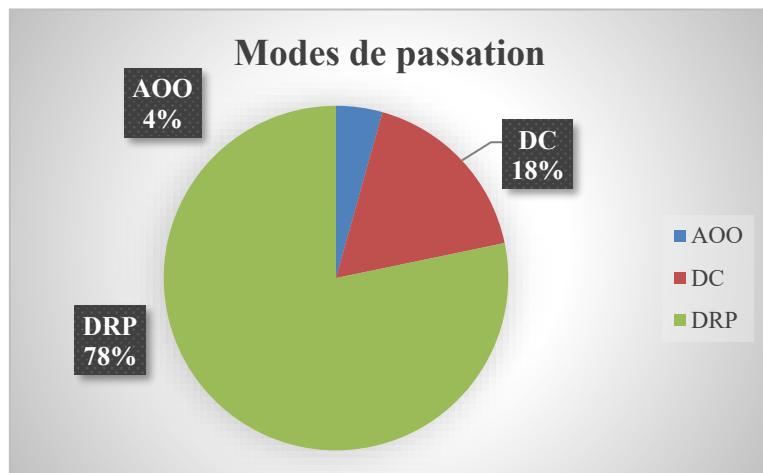
La répartition par procédure des marchés publics passés par l'autorité contractante au titre de la période sous revue se présente comme suit :

Tableau : Répartition des marchés passés sur la période par procédure (communiqués)

Procédures	Nombre	% Nombre
AOO	1	4%
DC	4	18%
DRP	18	78%
TOTAL	23	100%

Source : Nos travaux.

De façon graphique, cette répartition par procédure se présente comme suit :



Commentaire : Il ressort au titre de l'exercice 2022 que l'Autorité Contractante a plus eu recours aux procédures de passation des marchés peu compétitives (DC & DRP).

L'appel d'offres ouvert qui une procédure compétitive n'a été utilisé qu'une seule fois au titre de la période sous revue.

5.2.3. *Commentaire sur la mise en œuvre des recommandations des missions d'audit précédentes*

La mission n'a eu connaissance d'aucun rapport d'audit antérieur des marchés publics pour apprécier la mise en œuvre des recommandations.

5.2.4. *Commentaire sur la mise en œuvre des décisions de la CRD pour les marchés ayant fait l'objet de recours*

La mission n'a constaté aucun marché ayant fait l'objet d'un recours pendant la période sous revue.

5.3.CONSTATS SUR LA PASSATION ET L'EXECUTION DES MARCHES SELECTIONNES

5.3.1. Echantillonnage

Sur la base des TDR de la mission, les résultats de l'échantillonnage des marchés à auditer se présentent comme suit :

Procédures	Nombre de marchés sélectionnés	Montant des marchés sélectionnés
AOO	1	28 214 272
DRP	9	182 140 375
Total sélectionné (a)	10	210 354 647
Total complété (Point 3.2.1.) (b)	0	0
Total communiqué (c)	23	443 429 764
% (a+b)/c	43%	47%

Nos contrôles concernant la passation et l'exécution des marchés ont porté sur un total de **dix (10)** marchés, d'une valeur globale de **210 354 647 FCFA** parmi lesquels aucun n'a fait l'objet d'un recours auprès de la CRD.

Le détail des marchés communiqués et sélectionnés a été présenté en annexe 1 du présent rapport.

Les anomalies observées sur les différentes phases de préparation, de déroulement de la passation jusqu'à l'attribution et de l'exécution physique des marchés sélectionnés sont résumées dans les paragraphes suivants.

5.3.2. Appréciation de l'existence effective des documents attendus par marché sélectionné

Observations

Le démarrage des travaux auprès de l'autorité contractante a été marqué par la collecte de divers documents relatifs à la procédure de passation et d'exécution des marchés publics sélectionnés à la suite d'une liste de pièces communiquée. Cette collecte se traduit par un taux moyen d'incomplétude de **56%** dont les résultats détaillés sont présentés en **annexe 2**.

Le détail des pièces (avec et sans incidence sur la conformité des marchés) manquantes dans les dossiers des marchés se présente comme suit :

Pièces attendues par marché	Nombre de pièces reçues										Total	% de pièces manquantes
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Pièces dont l'absence entraîne une non-conformité (cf. annexe 2)	Total des pièces obtenues par marché (a)	5	1	2	4	3	3	2	5	4	5	34
	Total des pièces attendues par marché (b)	8	9	9	11	9	9	9	9	8	8	89
	Nombre total de pièces dont l'absence entraîne la non-conformité (c=b-a)	3	8	7	7	6	6	7	4	4	3	55
Pièces dont l'absence est sans incidence sur la conformité du marché (cf. annexe 2)	Total des pièces obtenues par marché (d)	8	1	1	5	9	6	8	8	11	6	63
	Total des pièces attendues par marché (e)	11	16	14	8	19	19	19	19	12	11	148
	Nombre total de pièces dont l'absence est sans incidence sur la conformité du marché (f=e-d)	3	15	13	3	10	13	11	11	1	5	85
Taux moyen d'incomplétude des dossiers de marchés communiqués												56%

Il ressort de l'analyse de ce tableau, nous avons ci-dessous, le détail des pièces manquantes :

❖ **Au niveau des pièces dont l'absence a une incidence sur la conformité des marchés :**

N°	Objet des marchés	Attribuaire	Nbre de pièces manquantes	Pièces manquantes
1	Acquisition de 29 motos au profit de la Commune de Bohicon	Ets SEPT ETOILES	01	Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire (Article 78 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
2	Entretien piste courant (FADeC piste 2020 ; 2021 ; 2022) LOT 1	ETS SINAI GROUP	06	<ul style="list-style-type: none"> - Dossier d'appel à concurrence (DAC) et éventuellement ses additifs / Cahier de charges pour les ED sans mise en concurrence - ANO sur le DAC par la CCMP/DNCMP (Bon à lancer) ou du bailleur en cas de financement extérieur Offres ou propositions des soumissionnaires y compris pour les ED, - PV d'ouverture des offres - Note de service de désignation des membres des commissions ad'hoc d'ouvertures et d'évaluation des offres - Rapport d'analyse des offres établi dès l'ouverture des plis par la Commission d'Ouverture et d'Evaluation - Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire
3	Acquisition de mobilier de bureau au profit de la Mairie	Ets Daniel et Fils	06	<ul style="list-style-type: none"> - Offres ou propositions des soumissionnaires y compris pour les ED (Article 65et 66 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) - PV d'ouverture des offres (Article 70 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020))

N°	Objet des marchés	Attributaire	Nbre de pièces manquantes	Pièces manquantes
				<ul style="list-style-type: none"> -Note de service de désignation des membres des commissions ad'hoc d'ouvertures et d'évaluation des offres (Article 10 du décret 2020-596 du 23 décembre 2020) -Rapport d'analyse des offres établi dès l'ouverture des plis par la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (Article 72 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) -PV d'attribution provisoire (Article 78 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) -Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire (Article 78 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
04	Réparation des véhicules légers et autres (Lot 1) ; Réparation des engins lourds et autres (Lot 2)	Ets La MANNE DE GLOIRE	04	<ul style="list-style-type: none"> -Dossier d'appel à concurrence (DAC) et éventuellement ses additifs / Cahier de charges pour les ED sans mise en concurrence (Article 46 la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) -ANO sur le DAC par la CCMP/DNCMP (Bon à lancer) ou du bailleur en cas de financement extérieur (Article 14 et 15 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 ; articles 4 et 5 du décret 2020-600 du 23 décembre 2023) -Note de service de désignation des membres des commissions ad'hoc d'ouvertures et d'évaluation des offres (Article 10 du décret 2020-596 du 23 décembre 2020) -Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire (Article 78 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
05	Travaux d'aménagement et d'assainissement de l'enceinte et de l'esplanade de la Mairie	SHOLAGOLDEN PEACE SARL	05	<ul style="list-style-type: none"> -Dossier d'appel à concurrence (DAC) et éventuellement ses additifs / Cahier de charges pour les ED sans mise en concurrence (Article 46 la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) -ANO sur le DAC par la CCMP/DNCMP (Bon à lancer) ou du bailleur en cas de financement extérieur (Article 14 et 15 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 ; articles 4 et 5 du décret 2020-600 du 23 décembre 2023) -Offres ou propositions des soumissionnaires y compris pour les ED -Note de service de désignation des membres des commissions ad'hoc d'ouvertures et d'évaluation des offres -Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire
06	Réhabilitation des salles de classes maternelle à EPP urbaine centre et à l'EPP Gbanhicon dans Bohicon 2	Ets AURUS SECURITE	01	<ul style="list-style-type: none"> -Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire

N°	Objet des marchés	Attributaire	Nbre de pièces manquantes	Pièces manquantes
07	Surveillance et Gardiennage partiel des Installations de la Mairie sur les sites du parc à bus d'Agbangon, du parc auto saclo et du jardin maraîchère	Ets AURUS SECURITE	07	<ul style="list-style-type: none"> - Dossier d'appel à concurrence (DAC) et éventuellement ses additifs / Cahier de charges pour les ED sans mise en concurrence (Article 46 la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) - ANO sur le DAC par la CCMP/DNCMP (Bon à lancer) ou du bailleur en cas de financement extérieur (Article 14 et 15 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 ; articles 4 et 5 du décret 2020-600 du 23 décembre 2023) - Offres ou propositions des soumissionnaires y compris pour les ED - Note de service de désignation des membres des commissions ad'hoc d'ouvertures et d'évaluation des offres - PV d'ouverture des offres (Article 70 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)) - Rapport d'analyse des offres établi dès l'ouverture des plis par la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (Article 72 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) - Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire
08	Travaux de réhabilitation de l'EPP HOUNDON et de l'EPP HOUNDONHO + Equipements (résultat 2021)	Ets COMA KBJ SERVICES	04	<ul style="list-style-type: none"> - Dossier d'appel à concurrence (DAC) et éventuellement ses additifs / Cahier de charges pour les ED sans mise en concurrence (Article 46 la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)) - ANO sur le DAC par la CCMP/DNCMP (Bon à lancer) ou du bailleur en cas de financement extérieur (Article 14 et 15 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 ; articles 4 et 5 du décret 2020-600 du 23 décembre 2023) - Note de service de désignation des membres des commissions ad'hoc d'ouvertures et d'évaluation des offres - Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire
09	Acquisition de 36 lits métalliques de fabrication locale avec matelas en simili cuir et potence pour le nouveau bâtiment de la maternité du centre de santé de Bohicon2 (FADeC COVID-19/ Gestion 2020+2021) (Lot 1) ;)	GAC PLUS	02	<ul style="list-style-type: none"> - Note de service de désignation des membres des commissions ad'hoc d'ouvertures et d'évaluation des offres - Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire
10	Fourniture de bureau au profit de la mairie et des bureaux des arrondissements de la commune de Bohicon	ETS COMA KBJ SERVICES	03	<ul style="list-style-type: none"> - Avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) - Preuve de publication de l'avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)

N°	Objet des marchés	Attributaire	Nbre de pièces manquantes	Pièces manquantes
				<ul style="list-style-type: none"> -ANO sur le marché par la CCMP/DNCMP ou du bailleur en cas de financement extérieur (Article 85 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)

❖ **Au niveau des marchés qui n'ont pas d'incidence sur la conformité des marchés :**

N°	Objet des marchés	Attributaire	Nbre de pièces manquantes	Pièces manquantes
1	Acquisition de 29 motos au profit de la Commune de Bohicon	Ets SEPT ETOILES	02	<ul style="list-style-type: none"> -PV d'ouverture des offres (Article 70 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)) -Demandes de paiement (avance, décomptes, attachements ou factures définitives) (Articles 110, 111 et 112 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
2	Entretien piste courant (FADeC piste 2020 ; 2021 ; 2022) LOT 1	ETS SINAI GROUP	07	<ul style="list-style-type: none"> -Dossier d'appel à concurrence (DAC) et éventuellement ses additifs / Cahier de charges pour les ED sans mise en concurrence -ANO sur le DAC par la CCMP/DNCMP (Bon à lancer) ou du bailleur en cas de financement extérieur Offres ou propositions des soumissionnaires y compris pour les ED, -PV d'ouverture des offres -Note de service de désignation des membres des commissions ad'hoc d'ouvertures et d'évaluation des offres -Rapport d'analyse des offres établi dès l'ouverture des plis par la Commission d'Ouverture et d'Evaluation -Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire -Demandes de paiement (avance, décomptes, attachements ou factures définitives) (Articles 110, 111 et 112 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
3	Acquisition de mobilier de bureau au profit de la Mairie	Ets Daniel et Fils	07	<ul style="list-style-type: none"> -Offres ou propositions des soumissionnaires y compris pour les ED (Article 65et 66 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) -PV d'ouverture des offres (Article 70 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)) -Note de service de désignation des membres des commissions ad'hoc d'ouvertures et d'évaluation des offres (Article 10 du décret 2020-596 du 23 décembre 2020) -Rapport d'analyse des offres établi dès l'ouverture des plis par la Commission

N°	Objet des marchés	Attributaire	Nbre de pièces manquantes	Pièces manquantes
				<p>d'Ouverture et d'Evaluation (Article 72 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)</p> <p>-PV d'attribution provisoire (Article 78 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)</p> <p>-Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire (Article 78 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)</p> <p>-Demandes de paiement (avance, décomptes, attachements ou factures définitives) (Articles 110, 111 et 112 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)</p>
04	Réparation des véhicules légers et autres (Lot 1); Réparation des engins lourds et autres (Lot 2)	Ets La MANNE DE GLOIRE	04	<p>-Dossier d'appel à concurrence (DAC) et éventuellement ses additifs / Cahier de charges pour les ED sans mise en concurrence (Article 46 la loi 2020-26 du 29 septembre 2020))</p> <p>-ANO sur le DAC par la CCMP/DNCMP (Bon à lancer) ou du bailleur en cas de financement extérieur (Article 14 et 15 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 ; articles 4 et 5 du décret 2020-600 du 23 décembre 2023)</p> <p>-Note de service de désignation des membres des commissions ad'hoc d'ouvertures et d'évaluation des offres (Article 10 du décret 2020-596 du 23 décembre 2020)</p> <p>-Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire (Article 78 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)</p>
05	Travaux d'aménagement et d'assainissement de l'enceinte et de l'esplanade de la Mairie	SHOLAGOLDEN PEACE SARL	05	<p>-Dossier d'appel à concurrence (DAC) et éventuellement ses additifs / Cahier de charges pour les ED sans mise en concurrence (Article 46 la loi 2020-26 du 29 septembre 2020))</p> <p>-ANO sur le DAC par la CCMP/DNCMP (Bon à lancer) ou du bailleur en cas de financement extérieur (Article 14 et 15 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 ; articles 4 et 5 du décret 2020-600 du 23 décembre 2023)</p> <p>-Offres ou propositions des soumissionnaires y compris pour les ED</p> <p>-Note de service de désignation des membres des commissions ad'hoc d'ouvertures et d'évaluation des offres</p> <p>-Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire</p>
06	Réhabilitation des salles de classes maternelle à EPP urbaine centre et à l'EPP Gbanhicon dans Bohicon 2	Ets AURUS SECURITE	01	<p>-Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire</p>
07	Surveillance et Gardiennage partiel des Installations de la Mairie sur les sites du parc à	Ets AURUS SECURITE	07	<p>-Dossier d'appel à concurrence (DAC) et éventuellement ses additifs / Cahier de charges</p>

N°	Objet des marchés	Attribuaire	Nbre de pièces manquantes	Pièces manquantes
	bus d'Agbangon, du parc auto saclo et du jardin maraîchère			<p>pour les ED sans mise en concurrence (Article 46 la loi 2020-26 du 29 septembre 2020))</p> <p>-ANO sur le DAC par la CCMP/DNCMP (Bon à lancer) ou du bailleur en cas de financement extérieur (Article 14 et 15 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 ; articles 4 et 5 du décret 2020-600 du 23 décembre 2023)</p> <p>-Offres ou propositions des soumissionnaires y compris pour les ED</p> <p>-Note de service de désignation des membres des commissions ad'hoc d'ouvertures et d'évaluation des offres</p> <p>-PV d'ouverture des offres (Article 70 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020))</p> <p>-Rapport d'analyse des offres établi dès l'ouverture des plis par la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (Article 72 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)</p> <p>-Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire</p>
08	Travaux de réhabilitation de l'EPP HOUNDON et de l'EPP HOUNDONHO + Equipements (résultat 2021)	Ets COMA KBJ SERVICES	05	<p>-Dossier d'appel à concurrence (DAC) et éventuellement ses additifs / Cahier de charges pour les ED sans mise en concurrence (Article 46 la loi 2020-26 du 29 septembre 2020))</p> <p>-ANO sur le DAC par la CCMP/DNCMP (Bon à lancer) ou du bailleur en cas de financement extérieur (Article 14 et 15 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 ; articles 4 et 5 du décret 2020-600 du 23 décembre 2023)</p> <p>-Note de service de désignation des membres des commissions ad'hoc d'ouvertures et d'évaluation des offres</p> <p>-Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire</p> <p>-Demandes de paiement (avance, décomptes, attachements ou factures définitives) (Articles 110, 111 et 112 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)</p>
09	Acquisition de 36 lits métalliques de fabrication locale avec matelas en similicuir et potence pour le nouveau bâtiment de la maternité du centre de santé de Bohicon2 (FADeC COVID-19/ Gestion 2020+2021) (Lot 1) ;	ETS COMA KBJ SERVICES	03	<p>-Note de service de désignation des membres des commissions ad'hoc d'ouvertures et d'évaluation des offres</p> <p>-Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire</p> <p>-Demandes de paiement (avance, décomptes, attachements ou factures définitives) (Articles 110, 111 et 112 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)</p>

N°	Objet des marchés	Attribuaire	Nbre de pièces manquantes	Pièces manquantes
10	Fourniture de bureau au profit de la mairie et des bureaux des arrondissements de la commune de Bohicon	GAC PLUS	03	<ul style="list-style-type: none"> - Preuve de notification du marché signé au titulaire (Article 86 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) - Acte de mise en place de la commission de réception (pré-réception technique, provisoire et définitive) des marchés (Article 89 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) - Demandes de paiement (avance, décomptes, attachements ou factures définitives) (Articles 110, 111 et 112 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)

5.3.3. Conclusion sur l'« auditabilité » des marchés sélectionnés

Au regard des pièces communiquées par marché, la mission a relevé **trois (03) marchés (n°2, 5 et 7) « non auditables »** au niveau de l'autorité contractante. Le détail des pièces obligatoires justifiant l'inexistence de marchés non auditables se décline dans le tableau suivant :

N° d'ordre dans le Tab d'incomp	Liste des pièces dont l'absence <u>à hauteur des 50%</u> (soit à partir de 5) entraîne la non auditabilité du marché	Non Auditabilité (NA)	Marchés									
			N°1	N°2	N°3	N°4	N°5	N°6	N°7	N°8	N°9	N°10
1	Dossier d'appel à concurrence (DAC) et éventuellement ses additifs / Cahier de charges pour les ED sans mise en concurrence (Article 46 la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NA	1	0	1	0	0	1	0	0	1	1
2	ANO sur le DAC par la CCMP/DNCMP (Bon à lancer) ou du bailleur en cas de financement extérieur (Article 14 et 15 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020; articles 4 et 5 du décret 2020-600 du 23 décembre 2023)	NA	1	0	1	0	0	1	0	0	1	1
3	Liste d'émargement des déposants des offres dans le registre spécial (Article 69 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NA	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
4	Offres ou propositions des soumissionnaires y compris pour les ED (Article 65et 66 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NA	5	0	3	1	0	4	0	4	7	3
5	PV d'ouverture des offres (Article 70 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NA	1	0	0	1	1	1	0	1	1	1
6	Note de service de désignation des membres des commissions ad'hoc d'ouvertures et d'évaluation des offres (Article 10 du décret 2020-596 du 23 décembre 2020)	NA	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1
7	Rapport d' analyse des offres établies dès l'ouverture des plis par la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (Article 72 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NA	1	0	0	1	1	1	0	1	1	1
8	PV d'attribution provisoire (Article 78 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NA	1	0	0	1	1	1	0	1	1	1

N° d'ordre dans le Tab d'incomp	Liste des pièces dont l'absence <u>à hauteur des 50%</u> (<u>soit à partir de 5</u>) entraîne la non auditabilité du marché	Non Auditabilité (NA)	Marchés									
			N°1	N°2	N°3	N°4	N°5	N°6	N°7	N°8	N°9	N°10
9	Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire (Article 78 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
10	Marché signé, approuvé et enregistré (Article 85 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NA	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Total des pièces obtenues (A)			13	2	7	6	5	12	2	9	14	12
Total des pièces attendues (B)			14	8	13	10	10	13	12	13	16	12
Taux d'incomplétude lié à l'auditabilité du marché (1-A/B)			7%	75%	46%	40%	50%	8%	83%	31%	13%	0%
Postulat défini			50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%
Conclusion sur l'auditabilité du marché			Oui	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui

(0 = absence de la pièce / 1 = présence de la pièce ; Ok=Marché auditable, KO=Marché non auditable, N/A : Non applicable).

Commentaire :

Pour rappel, il a été retenu dans nos postulats pour la formulation de notre opinion sur la conformité des marchés, qu'un marché est non auditabile si au moins 50% des pièces obligatoires ci-dessus sont absentes des dossiers de marchés communiqués.

Au regard du tableau ci-dessus, sur les dix (10) marchés sélectionnés, trois (03) présentent un taux d'absence de pièces obligatoires supérieur ou égal au seuil de 50 % fixé dans le postulat. Par conséquent, ils sont jugés non-auditables par la mission.

5.3.4. Appréciation de la procédure de passation et d'exécution des marchés auditables

Pour rappel, le nombre de marchés auditables est de sept (07).

Les principales insuffisances relevées suivant ces deux rubriques sur chacune des phases liées à la passation et à l'exécution des marchés sont détaillées dans les paragraphes ci-après.

5.3.4.1. Phase de préparation du marché

RC01 à RC03

La revue de l'ensemble des marchés passés n'a relevé aucune insuffisance sur cette rubrique au regard des pièces mises à la disposition de la mission. En effet, les éléments suivants ont été conformes aux exigences :

- Marché passé inscrit ou clairement identifié dans le plan prévisionnel de passation des marchés publics (révisé ou non) (art 24 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
- Type de marché retenu par l'AC approprié ;
- Montant du marché public inférieur au montant prévu dans le plan prévisionnel de passation des marchés publics (couverture budgétaire)

5.3.4.2. Phase du déroulement de la procédure de passation

a. Vérification du respect des conditions spécifiques liées à l'AOR s'il y a lieu

L'échantillon des marchés sous revue ne comporte aucun marché passé par la procédure d'appel d'offres restreint.

RC04 à RC06

Non applicable.

b. Vérification du respect des conditions spécifiques liées à l'ED (Entente Directe) s'il y a lieu

L'échantillon des marchés sous revue ne comporte aucun marché passé par la procédure d'entente directe.

RC07 à RC09

Non applicable

c. Vérification du respect des conditions spécifiques liées à la DRP s'il y a lieu

RC10 à RC13

La revue de l'ensemble des marchés passés par la procédure de demande de renseignements et de prix (DRP) n'a relevé aucune insuffisance sur cette rubrique au regard des pièces mises à la disposition de la mission. En effet, les éléments suivants ont été conformes aux exigences :

- Le montant HT du marché respecte les conditions relatives aux seuils de passation des marchés publics prévues pour ce mode de passation en référence aux dispositions de l'article 3 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020.
- Le nombre minimum de plis soumis était égal ou supérieur à trois pour le premier avis d'appel à concurrence, et le respect des délais de publication a été observé en référence aux dispositions de l'article 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020.
- Les marchés n'ont pas été fractionnés au regard des documents examinés en référence aux dispositions de l'article 24 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020.
- Les conditions des marchés passés sont conformes au référentiel national des prix de l'exercice 2021.
- Aucune négociation sur le prix proposé par le soumissionnaire dans son offre n'a été observée conformément aux dispositions de l'article 38 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2022.
- Etc.

d. Vérification du respect des conditions spécifiques liées à la DC s'il y a lieu

Non applicable : Il n'y a pas de marché de demande de cotation dans l'échantillon des marchés audités.

RC14 à RC15.

e. Dossier d'appel à concurrence

RC16 à RC26.

Tous les (07) marchés examinés sont concernés par cette étape.

De façon générale, les marchés audités n'ont pas révélé d'anomalies dans cette rubrique. Toutefois, elle a été limitée pour opiner sur les dossiers d'appel à concurrence relatif aux marchés N°4 et 8 en raison de leur non disponibilité.

f. Publicité des avis d'appel d'offres ouvert et avis de pré-qualification

RC27 à RC27 bis

Rien à signaler

g. Présentation des offres

RC28 à RC31

La mission n'a relevé aucune insuffisance sur cette rubrique au regard des pièces mises à sa disposition. En effet, les éléments suivants ont été conformes aux textes en vigueur :

- La soumission de l'attributaire a été signée par le représentant légal dûment habilité, et le cas échéant, la procuration délivrée par ce dernier a été fournie, en conformité avec les dispositions de l'article 66 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020.
- L'acte d'engagement a été dûment signé par le représentant légal de l'attributaire, conformément aux dispositions de l'article 11 du décret n° 2020-601 du 23 décembre 2020.
- Aucune offre des soumissionnaires concurrents n'a été jugée similaire et la mission n'a pas relevé de soupçons de collusion ou de concurrence déloyale, conformément aux dispositions de l'article 122 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 et celles de l'article 11, point c du décret n° 2020-601 du 23 décembre 2020.

h. Réception des offres

RC32

La mission n'a pas relevé d'insuffisance dans cette rubrique au regard des documents fournis. Aussi, nous avons observé une concordance des informations entre les différentes pièces liées à la réception des offres (Avis d'appel à concurrence, Registre spécial des offres, PV de réception des offres, etc.) pour tous les marchés examinés.

i. Ouverture des offres

RC33 à RC36 bis 2

La mission n'a relevé aucune insuffisance dans cette rubrique au regard des documents fournis.

j. Evaluation des offres & Proposition d'attribution provisoire

RC37 à RC41.

Rien à signaler

k. Notification de l'attribution du marché

Tous les marchés examinés sont concernés par cette étape de la procédure.

RC42 à RC42 bis

La mission n'a relevé aucune anomalie au regard des documents soumis à notre appréciation. En effet, les différents PV d'attribution provisoires et définitives ont été signés par la PRMP conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020. Aussi, il a été noté une concordance entre les différentes pièces liées à la notification d'attribution du marché (PV d'ouverture, PV d'évaluation, PV d'attribution).

l. Contrat de marché, Signature, Approbation, enregistrement du marché et notification du marché au titulaire du marché

Tous les marchés examinés sont concernés par cette étape de la procédure.

RC43 à RC50.

De façon générale, la revue des marchés n'a pas révélé d'anomalie. Toutefois, la mission est limitée pour opiner sur les marchés ci-dessous en raison de l'absence de certaines pièces :

- Marchés n°4 et 8 : ordres de service de démarrage,
- Marché n°10 : courrier de notification du contrat.

Recommandation :

Mettre en place un système adéquat de classement et d'archivage des documents des marchés.

Commentaire de l'autorité contractante :

Rien à signaler

5.3.4.3. Phase de l'exécution du marché (post-attribution : réception et règlement)

a. Réception et règlement du marché

Tous les marchés examinés sont concernés par cette étape de la procédure.

RC51 à RC62

La mission a été limitée en raison de non communication des preuves de paiement, des demandes de réception et des preuves de calcul des pénalités de retard en cas de retard.

Recommandation :

Mettre en place un système adéquat de classement et d'archivage des documents des marchés.

Commentaire de l'autorité contractante :

Rien à signaler

b. Vérification du respect des conditions spécifiques de recours à l'avenant au marché initial s'il y a lieu

RC63 à RC64

Non applicable.

5.3.4.4. Commentaire sur les délais de passation et d'exécution des marchés sélectionnés au titre de la période sous revue

Nos contrôles ont porté sur vingt (20) principaux délais que nous avons identifiés. Les observations issues de nos contrôles sont libellées comme suit :

N°	Liste des délais réglementaires	Degré de gravité	AOO	DRP							Nombre de délais observés [hors N/A] (a)	Nombre de limitations pour défaut de pièces appropriées (b)	Nombre de délais non respectés observés (c)	% de délais non respectés (c/[a-b])
				M1	M3	M4	M6	M8	M9	M10				
1	Délai pris par la CCMP/DNCMP pour donner son avis sur le DAC (article 4 et 5 du décret 2020-600 du 23 décembre 2020)	INSF	L	0	0	0	0	0	0	0	7	1	0	0%
2	Délai de production d'informations complémentaires pour l'appréciation de la capacité financière d'un soumissionnaire (article 59 du décret 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	N/A	0	0	0	#DIV/0!							
3	Délai de publication de l'avis d'appel à concurrence (article 53 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 pour AOO/ article 13 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020)	NCF	L	L	L	L	L	L	L	L	7	7	0	#DIV/0!
4	Délai de réception des offres par la PRMP (article 54 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 pour AOO et AOR) / (article 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020)	NCF	L	L	L	L	L	L	L	L	7	7	0	#DIV/0!
5	Délai pour le dépôt des offres en cas de relance si nombre d'offres reçues inférieur à 3 (consultations restreintes : AOR, pré qualification) (article 70 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020) / (article 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et DC)	INSF	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	1	0	0	0%
6	Délai prescrit pour le déroulement de l'évaluation des offres par la Commission d'ouverture et d'évaluation (article 11 du décret 2020-596 du 23 décembre 2020) / (article 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et DC)	INSF	0	0	0	L	0	0	0	0	7	0	0	0%
7	Délai pris par la CCMP/DNCMP pour donner son avis sur les rapports d'analyse des offres (articles 4 et 5 du décret 2020-600 du 23 décembre 2020)	INSF	0	0	0	0	0	0	0	0	7	0	0	0%
8	Délai entre la publication du PV d'attribution provisoire et la signature du marché (article 79 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) / (article 20 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et DC)	NCF	L	L	L	L	L	L	L	L	7	7	0	#DIV/0!
9	Délai pris par l'organe de contrôle compétent pour donner son avis sur le projet de marché pour approbation (art 4 point 6 et art 5 point 4 du décret 2020-600)	INSF	0	L	L	L	L	L	L	L	7	6	0	0%
10	Délai entre la réception du projet de marché validé par l'organe de contrôle compétent et la signature du contrat par le titulaire du marché (article 3 point 10 décret 2020-600 du 23 décembre 2020)	INSF	L	1	L	L	L	L	L	L	0	7	0	0%
11	Délai de signature du marché par la PRMP (article 3 point 11 décret 2020-600 du 23 décembre 2020)	INSF	L	2	L	L	L	L	L	L	0	7	0	0%
12	Délai d'approbation du marché (article 6 du décret 2020-600 du 23 décembre 2020)	INSF	L	3	L	L	L	L	L	L	6	0	0	0%
13	Délai pour la notification de l'attribution du marché au soumissionnaire retenu (article 3 point 12 du décret 2020-600 du 23 décembre 2020)	INSF	1	1	1	L	1	1	1	1	7	1	6	100%
14	Délai entre la publication de l'avis d'attribution définitive et l'entrée en vigueur du contrat	INSF	L	L	L	L	L	L	L	L	0	5	0	0%
15	Délai de validité de l'offre (sauf les cas de prorogation)	INSF	1	L	0	1	0	0	0	0	7	1	2	33%
16	Délai contractuel d'exécution du marché	INSF	L	L	L	L	L	L	L	L	7	7	0	Non déterminable

N°	Liste des délais réglementaires	Degré de gravité	AOO	DRP							Nombre de délais observés [hors N/A] (a)	Nombre de limitations pour défaut de pièces appropriées (b)	Nombre de délais non respectés observés (c)	% de délais non respectés (c/[a-b])
				M1	M3	M4	M6	M8	M9	M10				
17	Délai pour la constitution de la garantie de bonne exécution (article 91 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	L	L	L	L	L	L	L	L	7	7	0	Non déterminable
18	Délai de libération de la garantie de bonne exécution à l'expiration du délai de garantie ou en l'absence de délai de garantie immédiatement suivant la réception des travaux, fournitures et services (articles 91 et 95 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	L	L	L	L	L	L	L	L	7	7	0	Non déterminable
19	Délai de restitution de la garantie (articles 91 et 95 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	L	L	L	L	L	L	L	L	7	7	0	Non déterminable
20	Délai de règlement du marché par l'autorité contractante à compter de la date de réception de la facture (article 110 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	L	L	L	L	L	L	L	L	7	7	0	Non déterminable
Total				2	7	1	1	1	1	1	105	84	8	38%
Pourcentage de délais non vérifiés pour non communication des informations (b/a)												74%		

NCF : Délai dont le respect entraîne la non-conformité du marché / INSF : Délai dont le non-respect est sans incidence sur la conformité du marché

L = Limitations ; N/A = Non applicable.

Commentaire

Le tableau synoptique d'appréciation des délais de passation et d'exécution des marchés ci-dessus révèle les constats suivants (cf. *Détails en annexe 3*) :

- **74%** de délais n'ont pu être appréciés pour défaut de pièces appropriées pour la mise en œuvre des diligences ;
- Taux moyen de non-respect des délais de **38%** de délais justifié essentiellement par ces taux non respectés :
 - Délai pour la notification de l'attribution du marché au soumissionnaire retenu (100%) : ceci concerne les marchés n°1, 3, 4, 8, 9 et 10 et une limitation (n°6)
 - Délai de validité de l'offre (33%) : marché n°4

Quant aux délais ci-après dont le non-respect entraîne la non-conformité du marché, les résultats ci-après ont été observés :

N°	Liste des délais réglementaires	Degré de gravité	AOO	DRP							Nombre de délais observés [hors N/A] (a)	Nombre de limitations pour défaut de pièces appropriées (b)	Nombre de délais non respectés observés (c)	% de délais non respectés (c/[a-b])
				M1	M3	M4	M6	M8	M9	M10				
3	Délai de publication de l'avis d'appel à concurrence (article 53 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 pour AOO/ article 13 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020)	NCF	L	L	L	L	L	L	L	L	7	7	0	0%
4	Délai de réception des offres par la PRMP (article 54 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 pour AOO et AOR) / (article 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020)	NCF	L	L	L	L	L	L	L	L	7	7	0	0%

N°	Liste des délais réglementaires	Degré de gravité	AOO	DRP							Nombre de délais observés [hors N/A] (a)	Nombre de limitations pour défaut de pièces appropriées (b)	Nombre de délais non respectés observés (c)	% de délais non respectés (c/[a-b])
				M1	M3	M4	M6	M8	M9	M10				
8	Délai entre la publication du PV d'attribution provisoire et la signature du marché (article 79 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) / (article 20 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et DC)	NCF	L	L	L	L	L	L	L	L	7	7	0	Non déterminable
	Total		0	0	0	0	0	0	0	0	21	21	0	Non déterminable
Pourcentage de délais non vérifiés pour non communication des informations (b/a)												100%		

Recommendations

- Mettre en place à l'avenir toute la documentation appropriée (y compris un registre pour la transcription datée de toutes opérations liées à la passation et à l'exécution des marchés) pour le contrôle du respect des délais prévus par la réglementation en vigueur ;
- Identifier toutes les causes inhérentes au non-respect des délais et proposer des actions correctives appropriées.

5.3.5. Conclusions sur la conformité des marchés

A l'issue des vérifications, les résultats obtenus sur la conformité des marchés se résument comme suit :

Nº d'ordre	Mode de passation	Objet du marché	Type de marché	Montant des marchés (FCFA)	Nom de l'attributaire	Conforme (Oui/non)	Nullité (Oui/non)	Motifs de non-conformité si marché non conforme/Motifs de nullité si marché nul et de nul effet		
								Pour non-respect de certains délais	Pour défaut de certaines pièces obligatoires	Pour certaines irrégularités relevées dans les procédures
1	Appel d'Offres National Ouvert	Acquisition de 29 motos au profit de la Commune de Bohicon	Fournitures	28 214 272	Ets SEPT ETOILES	Oui	Non	Limitation	-	Néant
3	Demande de Renseignements et de prix (DRP)	Acquisition de mobiliers de bureau au profit de la Mairie	Fournitures	24 999 999	Ets Daniel et Fils	Non	Non	Limitation	- PV de délibération de la COE avec la liste de présence des membres présents à ladite séance (art 11 du décret 2020-596 du 23 décembre 2020) - ANO sur le rapport d'évaluation par la CCMP/DNCMP ou du bailleur en cas de financement extérieur (art 78 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) - Courrier de notification à l'attributaire provisoire ou d'invitation à la négociation pour les PI (Article 79 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) - Caution de l'avance de démarrage (Article 111 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020))	Néant
4	Demande de Renseignements et de prix (DRP)	Réparation des véhicules légers et autres (Lot 1); Réparation des engins lourds et autres (Lot 2)	Services	20 495 420	Ets La MANNE DE GLOIRE	Non	Non	Limitation	- Déclaration de l'AC en cas d'infructuosité de l'appel d'offre si marché relancé (Article 71 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) - Avis de l'organe de contrôle compétent avant la déclaration d'infructuosité par	Néant

N° d'ordre	Mode de passation	Objet du marché	Type de marché	Montant des marchés (FCFA)	Nom de l'attributaire	Conforme (Oui/non)	Nullité (Oui/non)	Motifs de non-conformité si marché non conforme/Motifs de nullité si marché nul et de nul effet		
								Pour non-respect de certains délais	Pour défaut de certaines pièces obligatoires	Pour certaines irrégularités relevées dans les procédures
								<ul style="list-style-type: none"> l'AC si marché relancé (Article 71 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) - Avis de l'organe de contrôle compétent avant la déclaration d'infraction par l'AC si marché relancé (Article 71 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) - Avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) - Preuve de publication de l'avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) - ANO sur le marché par la CCMP/DNCMP ou du bailleur en cas de financement extérieur(Article 85 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) 		
6	Demande de Renseignements et de prix (DRP)	Réhabilitation des salles de classes maternelle à EPP urbaine centre et à l'EPP Gbanhicon dans Bohicon 2	Travaux	33 275 665	EN/SE ECBEM	Non	Non	<ul style="list-style-type: none"> - Avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels (Article 48 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) - Preuves de publication de l'avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels (Article 53 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) - Caution de l'avance de démarrage (Article 111 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)) - Avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) - Preuve de publication de l'avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) 	Limitation	Néant

N° d'ordre	Mode de passation	Objet du marché	Type de marché	Montant des marchés (FCFA)	Nom de l'attributaire	Conforme (Oui/non)	Nullité (Oui/non)	Motifs de non-conformité si marché non conforme/Motifs de nullité si marché nul et de nul effet		
								Pour non-respect de certains délais	Pour défaut de certaines pièces obligatoires	Pour certaines irrégularités relevées dans les procédures
									- ANO sur le marché par la CCMP/DNCMP ou du bailleur en cas de financement extérieur(Article 85 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	
8	Demande de Renseignements et de prix (DRP)	Travaux de réhabilitation de l'EPP HOUNDON et de l'EPP HOUNDONHO + Equipements (résultat 2021)	Travaux	19 149 965	Ets COMA KBJ SERVICES	Non	Non	Limitation	- Avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) - Preuve de publication de l'avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) - ANO sur le marché par la CCMP/DNCMP ou du bailleur en cas de financement extérieur(Article 85 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) - Caution de l'avance de démarrage (Article 111 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020))	Néant
9	Demande de Renseignements et de prix (DRP)	Acquisition de 36 lits métalliques de fabrication locale avec matelas en similicuir et potence pour le nouveau bâtiment de la maternité du centre de santé de Bohicon2 (FADeC COVID-19/Gestion 2020+2021) (Lot 1) ;	Fournitures	5 649 840	Lot 1: ETS COMA KBJ SERVICES	Non	Non	Limitation	- Avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) - Preuve de publication de l'avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) - ANO sur le marché par la CCMP/DNCMP ou du bailleur en cas de financement extérieur(Article 85 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)Caution de l'avance de démarrage (Article 111 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020))	Néant

N° d'ordre	Mode de passation	Objet du marché	Type de marché	Montant des marchés (FCFA)	Nom de l'attributaire	Conforme (Oui/non)	Nullité (Oui/non)	Motifs de non-conformité si marché non conforme/Motifs de nullité si marché nul et de nul effet		
								Pour non-respect de certains délais	Pour défaut de certaines pièces obligatoires	Pour certaines irrégularités relevées dans les procédures
10	Demande de Renseignements et de prix (DRP)	Fourniture de bureau au profit de la mairie et des bureaux des arrondissements de la commune de Bohicon	Fournitures	11 859 000	GAC PLUS	Non	Non	Limitation	<ul style="list-style-type: none"> - Avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) - Preuve de publication de l'avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) ANO sur le marché par la CCMP/DNCMP ou du bailleur en cas de financement extérieur(Article 85 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)Caution de l'avance de démarrage (Article 111 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020))	Néant

Conclusion : Parmi les sept (07) marchés audités, la mission a noté que six ne sont pas conformes (86%) dont 0 nul et de nul effet, soit un taux de marchés nuls de 0%.

VI. ANNEXES

- *Liste des marchés communiqués et sélectionnés respectivement pour l'audit de conformité et pour le contrôle de la matérialité physique (annexe 1)*
- *Tableau statistique sur les pièces demandées par la mission et celles communiquées par l'autorité contractante _ Tableau d'incomplétude (annexe 2)*
- *Tableaux de notation des anomalies (annexe 3)*
 - o *Sur les organes*
 - o *Sur les procédures*
 - o *Sur les délais de passation et d'exécution des marchés*
- *Liste de présence de la séance de restitution et (annexe 4)*
- *Liste des pièces dont l'absence entraîne la non-conformité du marché (annexe 5)*
- *Liste des non-conformités par rapport aux dispositions du CMP en vigueur (annexe 6)*
- *Tableau récapitulatif des recommandations (annexe 7)*

Annexe 1 : Listes des marchés communiqués et sélectionnés respectivement pour l'audit de conformité et le contrôle de la matérialité physique

Nº	Référence SIGMAP du marché	Libellé des Marchés	Type de procédures de passation des marchés	Nature du marché	Autorité contractante	Financement	Montant des marchés	Nom de l'attributaire	Nationalité de l'Attributaire
1	T_DSTAFU_780436	Travaux de construction d'un bâtiment de type f3 servant de logement pour la sage-femme du centre de santé de Ouassaho dans la commune de Bohicon	Travaux	Demande de renseignements et de prix (DRP)	Mairie de BOHICON	Budget Communal (fond propre)	17 968 796	Société GTIMM SARL	Béninoise
2	S_PRMP_66778	Annonce, insertion (partenariat communication : la Nation ; RTU ; Journal marché Publique ; Matinal, autres) exercice en cours et antérieur	Services	Consultation de prestataires (seuil de dispense)	Mairie de BOHICON	Budget Communal (fond propre)	9 647 600	LA NATION	Béninoise
3	T_DSTAFU_780441	Travaux d'entretien périodique de l'ITR DJOHOUNTA-LOTCHO et LOTCHO –TOVIGOME dans la Commune de Bohicon	Travaux	Demande de renseignements et de prix (DRP)	Mairie de BOHICON	Budget Communal (fond propre)	38 000 000	Société COMPAGNY CIRC SARL	Béninoise
4	T_DST_66785	Travaux d'ouverture des voies dans le cadre de l'extension du réseau de la SBEE ville de Bohicon (FP)	Travaux	Demande de Renseignements et de prix (DRP)	Mairie de BOHICON	Budget Communal (fond propre)	43 778 000	ETS YEDIA SERVICES PLUS	Béninoise
5	T_DST_58585	Entretien piste courant (FADeC piste 2020 ; 2021 ; 2022) LOT 1	Travaux	Demande de Renseignements et de prix (DRP)	Mairie de BOHICON	Budget Communal (fond propre)	20 898 921	ETS SINAI GROUP	Béninoise
6	T_DST_58585	Entretien piste courant (FADeC piste 2020 ; 2021 ; 2022) LOT 2	Travaux	Demande de Renseignements et de prix (DRP)	Mairie de BOHICON	Budget Communal (fond propre)	10 620 856	ETS SINAI GROUP	Béninoise
7	T_DST_58105	Travaux de déblayage et de mise au gabarit des voies	Travaux	Demande de Renseignements et de prix (DRP)	Mairie de BOHICON	Budget Communal (fond propre)	34 306 805	ETS JS SERVICES	Béninoise
8	T_DST_58390	Travaux d'aménagement parking gros porteur et gare routière Bohicon II	Travaux	Demande de Renseignements et de prix (DRP)	Mairie de BOHICON	Budget Communal (fond propre)	32 981 000	LES SOCIETES SIRAM SARL	Béninoise
9	F_DST_58648	Acquisition des matériels pour éclairage public	Fournitures	Demande de Cotation (DC)	Mairie de BOHICON	Budget Communal (fond propre)	11 682 000	ETS COLONNE D'OR	Béninoise

N°	Référence SIGMAP du marché	Libellé des Marchés	Type de procédures de passation des marchés	Nature du marché	Autorité contractante	Financement	Montant des marchés	Nom de l'attributaire	Nationalité de l'Attributaire
10	T_DST_58106	Travaux d'aménagement et d'assainissement de l'enceinte et de l'esplanade de la Mairie	Travaux	Demande de Renseignements et de prix (DRP)	Mairie de BOHICON	Budget Communal (fond propre)	30 342 898	SHOLAGOLDEN PEACE SARL	Béninoise
11	T_DST_58575	Réhabilitation des salles de classes maternelle à EPP urbaine centre et à l'EPP Gbanhicon dans Bohicon 2	Travaux	Demande de Renseignements et de prix (DRP)	Mairie de BOHICON	Budget Communal (fond propre)	33 275 665	EN/SE ECBEM	Béninoise
12	F_DAAF_58629	Achat de valeurs inactives et impression de tickets timbre au profit de la Mairie de Bohicon	Fournitures	Demande de Renseignements et de prix (DRP)	Mairie de BOHICON	Budget Communal (fond propre)	13 384 740	Société LASTUCIEUX	Béninoise
13	F_DST_58644	Acquisition de 29 motos au profit de la Commune de Bohicon	Fournitures	Appel d'Offres National Ouvert	Mairie de BOHICON	Budget Communal (fond propre)	28 214 272	Ets SEPT ETOILES	Béninoise
14	F_DAAF_58628	Acquisition de consommables informatiques	Fournitures	Demande de Cotation (DC)	Mairie de BOHICON	Budget Communal (fond propre)	6 991 950	Ets GOVO SARL	Béninoise
15	F_DAAF_64947	Fourniture de bureau au profit de la mairie et des bureaux des arrondissements de la commune de Bohicon	Fournitures	Demande de Renseignements et de prix (DRP)	Mairie de BOHICON	Budget Communal (fond propre)	11 859 000	GAC PLUS	Béninoise
16	F_DST_58761	Acquisition de mobilier de bureau au profit de la Mairie	Fournitures	Demande de Renseignements et de prix (DRP)	Mairie de BOHICON	Budget Communal (fond propre)	24 999 999	Ets Daniel et Fils	Béninoise
17	F_DSI_58632	Acquisition de logiciel pour la comptabilité des matières	Fournitures	Demande de Cotation (DC)	Mairie de BOHICON	Budget Communal (fond propre)	4 985 500	Ets ASSIRI SERVICES	Béninoise
18	S_DAAF_66779	Surveillance et Gardiennage partiel des Installations de la Mairie sur les sites du parc à bus d'Agbangon, du parc auto saclo et du jardin maraîchère	Services	Demande de Renseignements et de prix (DRP)	Mairie de BOHICON	Budget Communal (fond propre)	15 468 667	Ets AURUS SECURITE	Béninoise
19	T_DST_66788	Travaux de réhabilitation de l'EPP HOUNDON et de l'EPP	Travaux	Demande de Renseignements et de prix (DRP)	Mairie de BOHICON	Budget Communal (fond propre)	19 149 965	Ets COMA KBJ SERVICES	Béninoise

N°	Référence SIGMAP du marché	Libellé des Marchés	Type de procédures de passation des marchés	Nature du marché	Autorité contractante	Financement	Montant des marchés	Nom de l'attributaire	Nationalité de l'Attributaire
		HOUNDONHO + Equipements (résultat 2021)							
20	F_DST_66817	Acquisition de 36 lits métalliques de fabrication locale avec matelas en similicuir et potence pour le nouveau bâtiment de la maternité du centre de santé de Bohicon2 (FADeC COVID-19/ Gestion 2020+2021) (Lot 1) ;	Fournitures	Demande de Renseignements et de prix (DRP)	Mairie de BOHICON	Budget Communal (fond propre)	5 649 840	Lot 1: ETS COMA KBJ SERVICES	Béninoise
21	F_DST_66817	Matériels d'hygiène, d'assainissement et de protection (chapeaux chaussures pour les tâcherons) FNEC (Lot 2);	Fournitures	Demande de Renseignements et de prix (DRP)	Mairie de BOHICON	Budget Communal (fond propre)	3 594 870	Lot 2:ETS SINAI GROUP	Béninoise
22	F_DST_66817	Fabrications de chicanes et de panneaux pour les tâcherons FNEC; Réalisation de panneaux de sensibilisation sur le maintien du cadre de vie propre FNEC (Lot 3)	Fournitures	Demande de Renseignements et de prix (DRP)	Mairie de BOHICON	Budget Communal (fond propre)	5 133 000	Lot 3:ETS SINAI GROUP	Béninoise
23	S_DST_58814	Réparation des véhicules légers et autres (Lot 1); Réparation des engins lourds et autres (Lot 2)	Services	Demande de Renseignements et de prix (DRP)	Mairie de BOHICON	Budget Communal (fond propre)	20 495 420	Ets La MANNE DE GLOIRE	Béninoise
		Total				Total	443 429 764		

Annexe 2 : Tableau statistique sur les pièces demandées et communiquées _
Tableau d'incomplétude

N°	Référence SIGMAP du marché	Libellé des Marchés	Type de procédures de passation des marchés	Nature du marché	Autorité contractante	Financement	Montant des marchés	Nom de l'attributaire	Nationalité de l'Attributaire
1	F_DST_58644	Acquisition de 29 motos au profit de la Commune de Bohicon	Fournitures	Appel d'Offres National Ouvert	Mairie de BOHICON	Budget Communal (fond propre)	28214272	Ets SEPT ETOILES	Béninoise
2	T_DST_58585	Entretien piste courant (FADeC piste 2020 ; 2021 ; 2022) LOT 1	Travaux	Demande de Renseignements et de prix (DRP)	Mairie de BOHICON	Budget Communal (fond propre)	20898921	ETS SINAI GROUP	Béninoise
3	F_DST_58761	Acquisition de mobiliers de bureau au profit de la Mairie	Fournitures	Demande de Renseignements et de prix (DRP)	Mairie de BOHICON	Budget Communal (fond propre)	24999999	Ets Daniel et Fils	Béninoise
4	S_DST_58814	Réparation des véhicules légers et autres (Lot 1); Réparation des engins lourds et autres (Lot 2)	Services	Demande de Renseignements et de prix (DRP)	Mairie de BOHICON	Budget Communal (fond propre)	20495420	Ets La MANNE DE GLOIRE	Béninoise
5	T_DST_58106	Travaux d'aménagement et d'assainissement de l'enceinte et de l'esplanade de la Mairie	Travaux	Demande de Renseignements et de prix (DRP)	Mairie de BOHICON	Budget Communal (fond propre)	30 342 898	SHOLAGOLDEN PEACE SARL	Béninoise
6	T_DST_58575	Réhabilitation des salles de classes maternelle à EPP urbaine centre et à l'EPP Gbanhicon dans Bohicon 2	Travaux	Demande de Renseignements et de prix (DRP)	Mairie de BOHICON	Budget Communal (fond propre)	33275665	EN/SE ECBEM	Béninoise
7	S_DAAF_66779	Surveillance et Gardiennage partiel des Installations de la Mairie sur les sites du parc à bus d'Agbangon, du parc auto saclo et du jardin maraichère	Services	Demande de Renseignements et de prix (DRP)	Mairie de BOHICON	Budget Communal (fond propre)	15 468 667	Ets AURUS SECURITE	Béninoise
8	T_DST_66788	Travaux de réhabilitation de l'EPP HOUNDON et de l'EPP HOUNDONHO + Equipements (résultat 2021)	Travaux	Demande de Renseignements et de prix (DRP)	Mairie de BOHICON	Budget Communal (fond propre)	19149965	Ets COMA KBJ SERVICES	Béninoise

N°	Référence SIGMAP du marché	Libellé des Marchés	Type de procédures de passation des marchés	Nature du marché	Autorité contractante	Financement	Montant des marchés	Nom de l'attributaire	Nationalité de l'Attributaire
9	F_DST_66817	Acquisition de 36 lits métalliques de fabrication locale avec matelas en simili cuir et potence pour le nouveau bâtiment de la maternité du centre de santé de Bohicon2 (FADeC COVID-19/ Gestion 2020+2021) (Lot 1) ;	Fournitures	Demande de Renseignements et de prix (DRP)	Mairie de BOHICON	Budget Communal (fond propre)	5649840	Lot 1: ETS COMA KBJ SERVICES	Béninoise
10	F_DAAF_64947	Fourniture de bureau au profit de la mairie et des bureaux des arrondissements de la commune de Bohicon	Fournitures	Demande de Renseignements et de prix (DRP)	Mairie de BOHICON	Budget Communal (fond propre)	11859000	GAC PLUS	Béninoise
TOTAL							210 354 647		

Annexe 3 : Tableau de notation des anomalies

Tableau de synthèse des anomalies-organes

Non-respect d'une des dispositions ci-après prévues par le CMPDSP par rapport à l'organisation et au fonctionnement des organes entraînant une insuffisance des organes :

Pièces d'ordre général :

N°	Pièces d'ordre général	Non-conformité (NCF) ou Insuffisance (INSF) en cas d'absence	Total obtenu (a)	Total attendu (b)	% d'incomplétude (1-a/b)
1	Plan de passation des marchés de l'exercice sous revue	NCF	1	1	0%
2	Preuve de validation du PPM par la DNCMP	NCF	1	1	0%
2 bis	PPM obtenu du SIGMaP	NCF	0	1	100%
3	Avis général de passation des marchés au titre de l'exercice sous revue	NCF	1	1	0%
4	Preuve de publication de l'avis général de passation des marchés	NCF	1	1	0%
5	Registre spécial de d'enregistrement des offres coté et paraphé	NCF	1	1	0%
6	Acte de nomination des membres de la CCMP	NCF	1	1	0%
7	Acte de nomination du Chef CCMP	NCF	1	1	0%
8	Acte portant AOF de la CCMP	NCF	0	1	100%
9	Acte de nomination de la PRMP	NCF	1	1	0%
10	Acte portant AOF de la PRMP	NCF	1	1	0%
11	Acte de nomination des membres du SP-PRMP	NCF	1	1	0%
12	Acte portant AOF du SP-PRMP	NCF	0	1	100%
13	Les statistiques, les indicateurs de performance sur les marchés publics	INSF	0	1	100%
14	Rapports sur la passation et l'exécution des marchés	INSF	5	5	0%
15	Preuve de transmission des rapports par la PRMP respectivement à l'ARMP et à l'autorité de contrôle (DNCMP/CCMP)	INSF	0	2	100%
16	ii. Le compte administratif, le compte de gestion du receveur et le rapport d'exécution budgétaire pour les communes		2	3	33%
17	Document d'enregistrement (Registre ou Cahier de transmission) des différentes phases de la passation des marchés, qu'elles soient administratives, techniques ou financières	INSF	0	1	100%
			17	25	32%

Tableau de notation des anomalies sur les procédures

▪ Non-conformités entraînant la non-conformité des marchés :

Rubriques	Sous Rubriques	N° d'ordre Anomalies	Degré de gravité	DRP						NB Anom obsv.	AOO	NB Anom obsv.	Total anomalies	Nbre d'anomalies possibles	%
				3	4	6	8	9	10		1				
I. Préparation du marché	Préparation du marché	RC01	NCF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	0%
		RC02	INSF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	0%
		RC03	INSF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	0%
		S.Total		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21	0%
II. Déroulement de la procédure de passation	A. Respect des conditions spécifiques de recours à l'Appel d'Offres Restreint (AOR)	RC04	NCF	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	N/A	0	0	0	#DIV/0!
		RC05	NCF	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	N/A	0	0	0	#DIV/0!
		RC06	INSF	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	N/A	0	0	0	#DIV/0!
		S.Total		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!
		RC07	NCF	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	N/A	0	0	0	#DIV/0!
	B. Respect des conditions spécifiques de recours à l'Entente Directe	RC08	NCF	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	N/A	0	0	0	#DIV/0!
		RC09	NCF	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	N/A	0	0	0	#DIV/0!
		S.Total		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!
	C. Respect des conditions spécifiques de recours à la DRP	RC10	NCF	0	0	0	0	0	0	0	N/A	0	0	6	0%
		RC10 bis	NCF	N/A	0	NA	0	N/A	N/A	0	N/A	0	0	1	0%
		RC11	INSF	0	0	0	0	0	0	0	N/A	0	0	6	0%
		RC12	INSF	0	0	0	0	0	0	0	N/A	0	0	6	0%
		RC13	NCF	0	0	0	0	0	0	0	N/A	0	0	6	0%

Rubriques	Sous Rubriques	N° d'ordre Anomalies	Degré de gravité	DRP						NB Anom obsv.	AOO	NB Anom obsv.	Total anomalies	Nbre d'anomalies possibles	%
D. Respect des conditions spécifiques de recours à la DC		S.Total		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25	0%
	RC14	NCF	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	N/A	0	0	0	#DIV/0!
	RC14 bis		N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	N/A	0	0	0	#DIV/0!
	RC15	NCF	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	N/A	0	0	0	#DIV/0!
	S.Total		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!
	RC16	INSF	0	Limitation	0	Limitation	0	0	0	0	0	0	0	7	0%
	RC17	NCF	0	0	0	Limitation	0	0	0	0	0	0	0	7	0%
	RC18	NCF	0	Limitation	0	Limitation	0	0	0	0	0	0	0	7	0%
	RC19	NCF	0	limitation	0	Limitation	0	0	0	0	0	0	0	7	0%
	RC20	NCF	0	limitation	0	Limitation	0	0	0	0	0	0	0	7	0%
E. Dossier d'appel à concurrence	RC21	NCF	0	N/A	0	Limitation	0	0	0	0	0	0	0	6	0%
	RC22	NCF	1	0	1	Limitation	1	0	3	1	1	1	4	7	57%
	RC23	NCF	0	0	NA	0	0	0	0	0	0	0	0	7	0%
	RC24	NCF	0	Limitation	0	Limitation	0	0	0	0	0	0	0	7	0%
	RC25	NCF	0	Limitation	0	Limitation	0	0	0	0	0	0	0	7	0%
	RC26	NCF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	0%
	S.Total		1	0	1	0	1	0	3	1	1	1	4	76	5%
	RC27	NCF	0	0	0	Limitation	0	0	0	0	0	0	0	7	0%

Rubriques	Sous Rubriques	N° d'ordre Anomalies	Degré de gravité	DRP						NB Anom obsv.	AOO	NB Anom obsv.	Total anomalies	Nbre d'anomalies possibles	%
F. Publicité des avis d'appel d'offres ouvert et avis de pré-qualification	F. Publicité des avis d'appel d'offres ouvert et avis de pré-qualification	RC27 bis	INSF	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0	0	1	0%
		S.Total		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8	0%
	G. Présentation des offres	RC28	NCF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	0%
		RC29	NCF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	0%
		RC30	INSF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	0%
		RC31	INSF	0	NA	NA	0	0	0	0	0	0	0	27	0%
		S.Total		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	48	0%
	H. Réception des offres	RC32	INSF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	0%
		RC32 bis 1	INSF	0	0		0	0	0	0		0	0	27	0%
		RC32 bis 2	NCF	1	1	1	1	1	1	6	1	1	7	7	100%
		S.Total		1	1	1	1	1	1	6	1	1	7	7	100%
I. Ouverture des offres	I. Ouverture des offres	RC33	INSF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	0%
		RC34	NCF	0	0	1	0	0	0	1	0	0	1	7	14%
		RC35	INSF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	0%
		RC36		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	0%
		RC36 bis 1		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	0%
		RC36 bis 2	NCF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	0%
		S.Total		0	0	1	0	0	0	1	0	0	1	42	2%
J. Evaluation des offres & Proposition d'attribution provisoire	J. Evaluation des offres & Proposition d'attribution provisoire	RC37	NCF	0	Limitation	0	Limitation	0	0	0	0	0	0	7	0%
		RC38	NCF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	0%
		RC39	INSF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	0%

Rubriques	Sous Rubriques	N° d'ordre Anomalies	Degré de gravité	DRP						NB Anom obsv.	AOO	NB Anom obsv.	Total anomalies	Nbre d'anomalies possibles	%
K. Notification de l'attribution du marché	RC40, RC41, S.Total	RC40	INSF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	0%
		RC41	NCF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	0%
		S.Total		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35	0%
	RC42, S.Total	RC42	NCF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	0%
		S.Total		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	0%
	RC43, RC44, RC45, RC46, RC46 bis, RC47, RC48, RC49, RC50	RC43	INSF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	0%
		RC44	NCF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	0%
		RC45	NCF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	0%
		RC46	NCF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	0%
		RC46 bis		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	0%
		RC47	NCF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	0%
		RC48	INSF	0	0	NA	NA	0	NA	0	0	0	0	0	#DIV/0!
		RC49	INSF	0	Limitation	0	Limitation	0	Limitation	0	0	0	0	7	0%
		RC50	INSF	1	1	1	1	1	Limitation	5	1	1	6	7	86%
	S.Total			1	1	1	1	1	0	5	1	1	6	56	11%
III. Phase d'exécution (réception et règlement) du marché		RC51	NCF	0	Limitation	Limitation	0	0	0	0	0	0	0	7	0%
		RC52	INSF	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	0	Limitation	0	0	7	0%
		RC53	INSF	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	0	Limitation	0	0	7	0%
		RC54	NCF	Limitation	NA	Limitation	Limitation	NA	NA	0	Limitation	0	0	7	0%
		RC55	NCF	Limitation	NA	Limitation	Limitation	NA	NA	0	NA	0	0	3	0%

Rubriques	Sous Rubriques	N° d'ordre Anomalies	Degré de gravité	DRP						NB Anom obsv.	AOO	NB Anom obsv.	Total anomalies	Nbre d'anomalies possibles	%	
		RC56	INSF	Limitation	NA	Limitation	Limitation	NA	NA	0	NA	0	0	3	0%	
		RC57	INSF	Limitation	NA	Limitation	Limitation	NA	NA	0	NA	0	0	3	0%	
		RC58	INSF	Limitation	NA	Limitation	Limitation	NA	NA	0	NA	0	0	3	0%	
		RC59	NCF	NA	NA	Limitation	Limitation	NA	NA	0	NA	0	0	2	0%	
		RC60	INSF	0	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	NA	0	NA	0	0	5	0%	
		RC61	INSF	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	0	Limitation	0	0	7	0%	
		RC62	NCF	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	0	0	0	0	0	7	0%	
		S.Total		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	61	0%	
Respect des conditions spécifiques liées à l'avenant		RC63	NCF	NA	NA	N/A	NA	NA	NA	0	NA	0	0	0	#DIV/0!	
		RC64	INSF	NA	NA	N/A	NA	NA	NA	0	NA	0	0	0	#DIV/0!	
		S.Total		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	
		TOTAL		3	2	4	2	3	1	15	3	3	18	386	5%	

@ ou encore le Nbre d'anomalies possibles

▪ **Insuffisances sans incidence sur la conformité des marchés :**

Rubriques	Sous Rubriques	N° d'ordre Anomalies	Degré de gravité	DRP				NB Anom obsv.	DC	NB Anom obsv.	Total anomalies	Nbre d'anomalies possibles	%
				1	2	3	4						
I. Préparation du marché	Préparation du marché	RC01	NCF	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0%
		RC02	INSF	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0%
		RC03	INSF	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0%
		S.Total						0	0	0	0	18	0%
II. Déroulement de la procédure de passation	A. Respect des conditions spécifiques de recours à l'Appel d'Offres Restreint (AOR)	RC04	NCF	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0		#DIV/0!
		RC05	NCF	N/A	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	0	0	#DIV/0!
		RC06	INSF	N/A	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	0	0	#DIV/0!
		S.Total						0	0	0	0	0	#DIV/0!
	B. Respect des conditions spécifiques de recours à l'Entente Directe	RC07	NCF	N/A	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	0	0	0%
		RC08	NCF	N/A	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	0	0	0%
		RC09	NCF	N/A	N/A	N/A	N/A	0	N/A	N/A	0	0	0%
		S.Total						0	0	0	0	0	
	C. Respect des conditions spécifiques de recours à la DRP	RC10	NCF	0	0	0	0	0	N/A	N/A	0	4	0%
		RC11	INSF	0	0	0	0	N/A	N/A	N/A	0	4	0%
		RC12	INSF	0	0	0	0	0	N/A	N/A	0	4	0%

Rubriques	Sous Rubriques	N° d'ordre Anomalies	Degré de gravité	DRP				NB Anom obsv.	DC		NB Anom obsv.	Total anomalies	Nbre d'anomalies possibles	%
				1	2	3	4		5	6				
D. Respect des conditions spécifiques de recours à la DC	RC13	RC13	NCF	0	0	0	0	0	N/A	N/A	0	0	4	0%
	S.Total							0	0	0	0	0	16	
	RC14	RC14	NCF	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0	0	0	2	0%
		RC15	NCF	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0	0	0	2	0%
		S.Total						0	0	0	0	0	2	
		RC16	INSF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0%
	E. Dossier d'appel à concurrence	RC17	NCF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0%
		RC18	NCF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0%
		RC19	NCF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0%
		RC20	NCF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0%
		RC21	NCF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0%
		RC22	NCF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0%
F. Publicité des avis d'appel d'offres ouvert et avis de pré-qualification	RC23	RC23	NCF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0%
		RC24	NCF	0	0	0	0		0	0		0	6	0%
	RC25	RC25	NCF	0	0	0	0		0	0		0	6	0%
		RC26	NCF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0%
		S.Total						0	0	0	0	0	66	0%
	RC27		NCF	0	0	0	0	0	0	0	0	0		#DIV/0!
	S.Total							0	0	0	0	0	0	#DIV/0!

Rubriques	Sous Rubriques	N° d'ordre Anomalies	Degré de gravité	DRP				NB Anom obsv.	DC		NB Anom obsv.	Total anomalies	Nbre d'anomalies possibles	%
				1	2	3	4		5	6				
G. Présentation des offres	G. Présentation des offres	RC28	NCF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0%
		RC29	NCF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0%
		RC30	INSF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0%
		RC31	INSF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0%
		S.Total						0	0	0	0	0	24	
	H. Réception des offres	RC32	NCF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0%
		S.Total						0	0	0	0	0	6	0%
	I. Ouverture des offres	RC33	INSF	1	1	1	1	4	1	1	2	6	6	100%
		RC34	NCF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0%
		RC35	INSF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0%
		RC36	NCF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0%
		S.Total		0	0	0	0	0	0	0	0	6	24	100%
J. Evaluation des offres & Proposition d'attribution provisoire	J. Evaluation des offres & Proposition d'attribution provisoire	RC37	NCF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0%
		RC38	NCF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0%
		RC39	INSF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0%
		RC40	INSF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0%
		RC41	NCF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0%
		S.Total						0	0	0	0	0	30	0%

Rubriques	Sous Rubriques	N° d'ordre Anomalies	Degré de gravité	DRP				NB Anom obsv.	DC		NB Anom obsv.	Total anomalies	Nbre d'anomalies possibles	%
				1	2	3	4		5	6				
K. Notification de l'attribution du marché	K. Notification de l'attribution du marché	RC42	NCF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0%
		S.Total						0	0	0	0	0	6	0%
	L. Contrat de marché, Signature, Approbation, enregistrement du marché et notification du marché au titulaire du marché	RC43	INSF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0%
		RC44	NCF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0%
		RC45	NCF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0%
		RC46	NCF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0%
		RC47	NCF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0%
		RC48	INSF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0%
		RC49	INSF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0%
		RC50	INSF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0%
		S.Total						0	0	0	0	0	48	0%
III. Phase d'exécution (réception et règlement) du marché	III. Phase d'exécution (réception et règlement) du marché	RC51	NCF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0%
		RC52	INSF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0%
		RC53	INSF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0%
		RC54	NCF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0%
		RC55	NCF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0%
		RC56	INSF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0%

Rubriques	Sous Rubriques	N° d'ordre Anomalies	Degré de gravité	DRP				NB Anom obsv.	DC		NB Anom obsv.	Total anomalies	Nbre d'anomalies possibles	%
				1	2	3	4		5	6				
Respect des conditions spécifiques liées à l'avenant	RC57	INSF	INSF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0%
	RC58	INSF	INSF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0%
	RC59	NCF	NCF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0%
	RC60	INSF	INSF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0%
	RC61	INSF	INSF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0%
	RC62	NCF	NCF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0%
	S.Total							0	0	0	0	0	72	0%
Respect des conditions spécifiques liées à l'avenant	RC63	NCF	N/AN/AN/AN/AN/A					0	N/AN/A	N/AN/A	0	0	0	#DIV/0!
	RC64	INSF	INSF	N/AN/AN/AN/AN/A				0	N/AN/A	N/AN/A	0	0	0	#DIV/0!
	S.Total							0	0	0	0	0	0	#DIV/0!
		TOTAL						0	4	4	8	12	312	4%

@ ou encore le Nbre d'anomalies possibles

Tableau de synthèse des anomalies sur les délais

▪ Non-conformités entraînant la non-conformité des marchés :

N°	Liste des risques potentiels d'irrégularités	Nombre de jours									
			AOO	M1	M3	M4	M6	DRP	M8	M9	M10
1	Norme - Délai pris par la CCMP/DNCMP pour donner son avis sur le DAC (art 4 et 5 du décret 2020-600 du 23 décembre 2020)	inf à 5	03 jours ouvrables								
	Date d'accusé de réception du DAC par la CCMP/DNCMP (1)			13/08/2020	03/05/2022	Limitation	26/10/2022	14/03/2022	26/10/2022	21/10/2022	03/08/2022
	Date de l'avis de la CCMP/DNCMP sur le DAC (2)			15/08/2020	05/05/2022	Limitation	26/10/2002	14/03/2022	27/10/2022	24/10/2022	04/08/2022
	Délai calculé (2)-(1)		2	02 jours	Limitation	01 jour	01 jour	01 jour	03 jours	01 jour	
2	Délai de production d'informations complémentaires pour l'appréciation de la capacité financière d'un soumissionnaire (art 59 du décret 2020-26 du 29 septembre 2020)		3 jours ouvrables (maximum)								
	Date d'accusé de réception de la demande d'informations complémentaire par le soumissionnaire				N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
	Date de réception par la COE de la réponse du soumissionnaire				N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
	Délai calculé (2)-(1)			N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
3	Norme - Délai de publication de l'avis d'appel à concurrence (art 4 du décret 2020-600 du 23 décembre 2020)	inf à 5	01 jour ouvrable								
	Lendemain de la Date de dépôt de la demande de publication (1)			Limitation	Limitation	Pas de preuve	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	
	Date de la 1ère publication du dossier d'appel à candidature (2)				16/05/2022	Limitation	Pas de preuve	Limitation	Limitation	Limitation	
	Délai calculé (2)-(1)			Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	
4	Norme - Délai de réception des offres par la PRMP (art 54 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 pour AOO et AOR)/(article 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020)	sup ou égal à 30	21			21					
	Date de la 1ère publication du dossier d'appel à candidature (1)			16/05/2022	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	
	Date de réception des offres (2)			08/06/2022	Limitation	17/11/2022	30/03/2022	11/11/2022	11/11/2022	01/09/2022	
	Délai calculé (2)-(1)			23 jours	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	
5	Norme - Délai pour le dépôt des offres en cas de relance si nombre d'offres reçues inférieur à 3 (consultations restreintes: AOR, préqualification) (art 70 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020)/(article 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et DC)	inf ou égal à 15	10			10					
	Date de la relance de l'offre (1)			N/A	N/A	nov-22	N/A	N/A	N/A	N/A	

N°	Liste des risques potentiels d'irrégularités	Nombre de jours							
			AOO	DRP					
	<i>Nouvelle date de réception des offres (2)</i>		N/A	N/A	nov-22	N/A	N/A	N/A	N/A
	<i>Délai calculé (2)-(1)</i>		N/A	N/A	03 jours	N/A	N/A	N/A	N/A
6	Norme - Délai prescrit pour le déroulement de l'évaluation des offres par la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (art 11 du décret 2020-596 du 23 décembre 2020)/(art 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et DC)	inf ou égal à 30	10						
	<i>Date de réception des offres (1)</i>			08/06/2022	13/09/2022	17/11/2022	30/03/2022	11/11/2022	11/11/2022
	<i>Date de transmission du rapport d'analyse et de synthèse par la COE à l'organe de contrôle compétent (2)</i>			27/06/2022	31/03/2022	17/11/2022	Limitation	14/11/2022	21/10/2022
	<i>Délai calculé (2)-(1)</i>			19 jours	17 jours	01 jour	Limitation	03 jours	10 jours
7	Norme - Délai pris par la CCMP/DNCMP pour donner son avis sur les rapports d'analyse des offres (art 4 et 5 du décret 2020-600 du 23 décembre 2020)	inf ou =5	03 jours ouvrables						
	<i>Date d'accusé de réception des résultats par la CCMP/DNCMP (1)</i>			27/06/2022	31/03/2022	17/11/2022	28/06/2022	14/11/2022	21/10/2022
	<i>Date de l'avis de la CCMP/DNCMP sur les rapports d'analyse (2)</i>			28/06/2022	31/03/2022	17/11/2022	30/06/2022	15/11/2022	24/10/2022
	<i>Délai calculé (2)-(1)</i>			01 jour	01 jour	01 jour	02 jours	01 jour	03 jours
8	Norme - Délai entre la publication du PV d'attribution provisoire et la signature du marché (art 79 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)/(art 20 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et DC)	sup ou =15	10 (minimum)						
	<i>Date de publication du PV d'attribution provisoire (1)</i>			Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation
	<i>Date de signature du contrat par le titulaire du marché (2)</i>			24/08/2022	Limitation	28/11/2022	Limitation	23/11/2022	23/11/2022
	<i>Délai calculé (2)-(1)</i>			Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation
9	Norme - Délai pris par l'organe de contrôle compétent pour donner son avis sur le projet de marché pour approbation (art 4 point 6 et art 5 point 4 du décret 2020-600)		3						
	<i>Date d'accusé de réception du projet de marché par la CCMP/DNCMP (1)</i>			04/08/2022	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation
	<i>Date de l'avis de la CCMP/DNCMP</i>			05/08/2022	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation
	<i>Délai calculé (2)-(1)</i>			01 jour	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation
10	Norme - Délai entre la réception du projet de marché validé par l'organe de contrôle compétent et la signature du contrat par le titulaire du marché (art 3 point 10 décret 2020-600 du 23 décembre 2020)		inf ou =7	3					
	<i>Date de la réception du projet de marché validé par la CCMP/DNCMP (1)</i>				Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation

N°	Liste des risques potentiels d'irrégularités	Nombre de jours							
			AOO	DRP					
	<i>Date de signature du contrat par le titulaire du marché (2)</i>		24/08/2022	30/09/2022	28/11/2022		23/11/2022	23/11/2022	20/09/2022
	<i>Délai calculé (2)-(1)</i>		Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation
11	Norme - Délai de signature du marché par la PRMP (art 3 point 11 décret 2020-600 du 23 décembre 2020)		2						
	<i>Date de la réception du projet de marché validé par la DNCMP/CCMP (1)</i>		Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation
	<i>Date de signature du contrat par la PRMP (2)</i>		26/08/2022	30/09/2022	28/11/2022		23/11/2022	23/11/2022	20/09/2022
	<i>Délai calculé (2)-(1)</i>		Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation
12	Norme - Délai d'approbation du marché (article 6 du décret 2020-600 du 23 décembre 2020)		5		5				
	<i>Date de réception du marché immatriculé par la DNCMP/CCMP(1)</i>		Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation
	<i>Date d'approbation du marché (2)</i>		18/10/2022	24/11/2022	30/12/2022	16/08/2022	29/12/2022	29/12/2022	31/10/2022
	<i>Délai calculé (2)-(1)</i>		Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation
13	Norme - Délai pour la notification de l'attribution du marché au soumissionnaire retenu (article 3 point 12 du décret 2020-600 du 23 décembre 2020)	inf ou =3	02 jours calendaires						
	<i>Date d'approbation du contrat (1)</i>		18/10/2022	24/11/2022	30/12/2022	16/08/2022	29/12/2022	29/12/2022	31/10/2022
	<i>Date de notification au soumissionnaire (2)</i>		04/11/2022	02/12/2022	12/01/2023	Limitation	06/01/2023	06/01/2023	Limitation
	<i>Délai calculé (2)-(1)</i>		17 jours	08 jours	13 jours	Limitation	07 jours	07 jours	Limitation
14	Norme - Délai entre la publication de l'avis d'attribution définitive et l'entrée en vigueur du contrat	inf ou =15	10 jours calendaires						
	<i>Date de notification du marché (1)</i>		04/11/2022	02/12/2022	12/01/2023	Limitation	06/01/2022	06/01/2023	Limitation
	<i>Date de publication de l'avis d'attribution définitive (2)</i>		Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation
	<i>Délai calculé (2)-(1)</i>		Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation
15	Norme - Délai de validité de l'offre (sauf les cas de prorogation)	PM							
	<i>Date d'ouverture des offres (1)</i>		08/06/2022	Limitation	17/11/2022	30/03/2022	11/11/2022	11/11/2022	01/09/2022
	<i>Date d'approbation du marché (2)</i>		18/10/2022	24/11/2022	30/12/2022	16/08/2022	29/12/2022	29/12/2022	31/10/2022
	<i>Délai calculé (2)-(1)</i>		131 jours	Limitation	42 jours	139 jours	47 jours	47 jours	60 jours
	Exécution du marché								
16	Norme - Délai contractuel d'exécution du marché	PM	45 jours	01 mois	02 mois	04 mois		03 mois	15 jours
	<i>Date de l'OS (1)</i>		Limitation	Limitation	16/01/2023	Limitation	16/01/2023	16/01/2023	Limitation
	<i>Date de demande de la réception provisoire adressée par le prestataire à l'AC ou date de réception provisoire (2)</i>		Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation
	<i>Délai calculé (2)-(1)</i>		Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation
17	Norme - Délai pour la constitution de la garantie de bonne exécution (articles 91 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	20	30 jours ou avant premier						

N°	Liste des risques potentiels d'irrégularités	Nombre de jours							
			AOO	DRP					
			paiement au titulaire du marché						
	Date de la notification du marché au titulaire (1)		04/11/2022	02/12/2022	12/01/2023	Limitation	06/01/2023	06/01/2023	Limitation
	Date de la constitution de la garantie de bonne exécution (2)		Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation
	Délai calculé (2)-(1)		Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation
18	Norme - Délai de libération de la garantie de bonne exécution à l'expiration du délai de garantie ou en l'absence de délai de garantie immédiatement suivant la réception des travaux, fournitures et services (articles 91 et 95 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	30							
	Date de la réception provisoire (1)		16/11/2022	16/12/2022	Limitation	Limitation	22/03/2023	Limitation	Limitation
	Date de libération de la garantie de bonne exécution (2)		Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation
	Délai calculé (2)-(1)		Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation
19	Norme - Délai de restitution de la garantie (articles 91 et 95 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	365							
	Date de la réception provisoire (1)		16/11/2022	16/12/2022	Limitation	Limitation	22/03/2023	Limitation	Limitation
	Date de la demande de la réception définitive formulée par l'entrepreneur (2)		Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation
	Délai calculé (2)-(1)		Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation
20	Norme - Délai de règlement du marché par l'autorité contractante à compter de la date de réception de la facture (art 110 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	inf ou =60	60 jours						
	Date d'acceptation de la facture (1)		Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation
	Date de paiement de la facture (2)		Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation
	Délai calculé (2)-(1)		Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation	Limitation

N/A : Non applicable

NF : Non fourni

Notation des délais entraînant la non-conformité

N°	Liste des délais réglementaires	Degré de gravité	AOO	DRP							Nombre de délais observés [hors N/A] (a)	Nombre de limitations pour défaut de pièces appropriées (b)	Nombre de délais non respectés observés (c)	% de délais non respectés (c/[a-b])
				M1	M3	M4	M6	M8	M9	M10				
3	Délai de publication de l'avis d'appel à concurrence (article 53 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 pour AOO/ article 13 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020)	NCF	L	L	L	L	L	L	L	L	7	7	0	0%
4	Délai de réception des offres par la PRMP (article 54 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 pour AOO et AOR) / (article 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020)	NCF	L	L	L	L	L	L	L	L	7	7	0	0%
8	Délai entre la publication du PV d'attribution provisoire et la signature du marché (article 79 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) / (article 20 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et DC)	NCF	L	L	L	L	L	L	L	L	7	7	0	#DIV/0!
Total				0	0	0	0				21	21	0	#DIV/0!
Pourcentage de délais non vérifiés pour non communication des informations (b/a)												100%		

N/A : Non applicable

L : Limitation (non disponibilité de la pièce)

Notation des délais des insuffisances ayant des incidences sur la conformité

N°	Liste des délais réglementaires	Degré de gravité	AOO	DRP							Nombre de délais observés [hors N/A] (a)	Nombre de limitations pour défaut de pièces appropriées (b)	Nombre de délais non respectés observés (c)	% de délais non respectés (c/[a-b])
				M1	M3	M4	M6	M8	M9	M10				
1	Délai pris par la CCMP/DNCMP pour donner son avis sur le DAC (article 4 et 5 du décret 2020-600 du 23 décembre 2020)	INSF	L	0	0	0	0	0	0	0	7	1	0	0%
2	Délai de production d'informations complémentaires pour l'appréciation de la capacité financière d'un soumissionnaire (article 59 du décret 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	N/A	0	0	0	#DIV/0!							
5	Délai pour le dépôt des offres en cas de relance si nombre d'offres reçues inférieur à 3 (consultations restreintes : AOR, pré qualification) (article 70 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020) / (article 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et DC)	INSF	N/A	N/A	0	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	1	0	0	0%
6	Délai prescrit pour le déroulement de l'évaluation des offres par la Commission d'Ouverture et d'Évaluation (article 11 du décret 2020-596 du 23 décembre 2020) / (article 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et DC)	INSF	0	0	0	L	0	0	0	0	7	0	0	0%
7	Délai pris par la CCMP/DNCMP pour donner son avis sur les rapports d'analyse des offres (articles 4 et 5 du décret 2020-600 du 23 décembre 2020)	INSF	0	0	0	0	0	0	0	0	7	0	0	0%
9	Délai pris par l'organe de contrôle compétent pour donner son avis sur le projet de marché pour approbation (art 4 point 6 et art 5 point 4 du décret 2020-600)	INSF	0	L	L	L	L	L	L	L	7	6	0	0%
10	Délai entre la réception du projet de marché validé par l'organe de contrôle compétent et la signature du contrat par le titulaire du marché (article 3 point 10 décret 2020-600 du 23 décembre 2020)	INSF	L	1	L	L	L	L	L	L	0	7	0	0%
11	Délai de signature du marché par la PRMP (article 3 point 11 décret 2020-600 du 23 décembre 2020)	INSF	L	2	L	L	L	L	L	L	0	7	0	0%
12	Délai d'approbation du marché (article 6 du décret 2020-600 du 23 décembre 2020)	INSF	L	3	L	L	L	L	L	L	6	0	0	0%
13	Délai pour la notification de l'attribution du marché au soumissionnaire retenu (article 3 point 12 du décret 2020-600 du 23 décembre 2020)	INSF	1	1	1	L	1	1	1	1	7	1	6	100%
14	Délai entre la publication de l'avis d'attribution définitive et l'entrée en vigueur du contrat	INSF	L	L	L	L	L	L	L	L	0	5	0	0%
15	Délai de validité de l'offre (sauf les cas de prorogation)	INSF	1	L	0	1	0	0	0	0	7	1	2	33%
16	Délai contractuel d'exécution du marché	INSF	L	L	L	L	L	L	L	L	7	7	0	#DIV/0!
17	Délai pour la constitution de la garantie de bonne exécution (article 91 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	L	L	L	L	L	L	L	L	7	7	0	#DIV/0!
18	Délai de libération de la garantie de bonne exécution à l'expiration du délai de garantie ou en l'absence de délai de garantie immédiatement suivant la réception des travaux, fournitures et services (articles 91 et 95 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	L	L	L	L	L	L	L	L	7	7	0	#DIV/0!
19	Délai de restitution de la garantie (articles 91 et 95 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	L	L	L	L	L	L	L	L	7	7	0	#DIV/0!
20	Délai de règlement du marché par l'autorité contractante à compter de la date de réception de la facture (article 110 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	L	L	L	L	L	L	L	L	7	7	0	#DIV/0!
Total				2	7	1	1	1	1	1	105	84	8	38%
Pourcentage de délais non vérifiés pour non communication des informations (b/a)												74%		

N/A : Non applicable

L: Limitation (non disponibilité de la pièce)

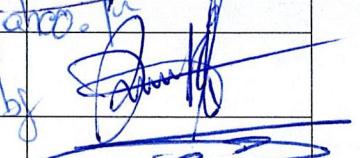
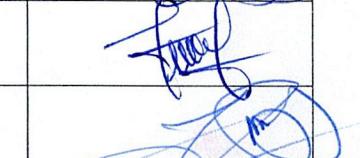
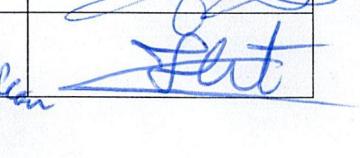
Annexe 4 : Liste de présence de la séance de restitution

LISTE DE PRESENCE DE LA SEANCE DE RESTITUTION

OBJET : AUDIT TECHNIQUE INDEPENDANT DES MARCHES PUBLICS AU TITRE DE L'ANNEE 2022

NOM DE L'AUTORITE CONTRACTANTE : Commune de Bohicon

DATE : Vendredi 13 décembre 2024

N°	NOMS ET PRENOMS	STRUCTURE	TITRE	CONTACTS ET EMAILS	EMARGEMENT
1.	N'ALMEIDA Rufino	Mairie	Maire	02 65 26 45 45 rufino.almeida@yahoo.fr	
2.	APITHY S.G. Octavie	Mairie	SE	01 97 60 46 01 gapithy@mairie-by	
3.	AKHANGAD. Everson	Mairie	PRMP		
4.	MAMA GAOU Mouniratou	Mairie	DAAF	96 50 64 16	
5.	BONOU S. Catherine	Mairie	SP-PRMP	96 48 60 21	
6.	MAMA GAOU Mouniratou	Mairie	DAAF	96 50 64 16	
7.	TOSSOU Honorat Y.Z.	SYNEX	Auditeur	01 97 13 87 29 tossouhonorat7@gmail.com	



N°	NOMS ET PRENOMS	STRUCTURE	TITRE	CONTACTS ET EMAILS	EMARGEMENT
8.	EZIN Stéphane Blanchard	Marie/Belgique	C/CJ	97865155 ezin@marie.be	<i>Duf</i>
9.					
10.					
11.					
12.					
13.					
14.					
15.					
16.					
17.					
18.					

Annexe 5 : Liste des documents obligatoires dont l'absence entraîne la non-conformité de la procédure

N°	Pièces attendues par marché
12	Dossier d'appel à concurrence (DAC) et éventuellement ses additifs / Cahier de charges pour les ED sans mise en concurrence
13	ANO sur le DAC par la CCMP/DNCMP (Bon à lancer) ou du bailleur en cas de financement extérieur
14	Avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels
15	Preuves de publication de l'avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels
17	Liste d'émargement des déposants des offres dans le registre spécial
18	Offres ou propositions des soumissionnaires y compris pour les ED
20	Note de service de désignation des membres des commissions ad'hoc d'ouvertures et d'évaluation des offres
22	Déclaration de l'AC en cas d'infructuosité de l'appel d'offre si marché relancé
23	Avis de l'organe de contrôle compétent avant la déclaration d'infructuosité par l'AC si marché relancé
25	PV de délibération de la COE avec la liste de présence des membres présents à ladite séance
26	Rapport d'analyse des offres établi dès l'ouverture des plis par la Commission d'Ouverture et d'Evaluation
27	Rapport d'évaluation sanctionnant les travaux de la COE
28	ANO sur le rapport d'évaluation par la CCMP/DNCMP ou du bailleur en cas de financement extérieur
29	PV d'attribution provisoire
30	Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire
31	Courrier de notification à l'attributaire provisoire ou d'invitation à la négociation pour les PI (
33	Avis d'attribution définitive
34	Preuve de publication de l'avis d'attribution définitive
35	Marché signé, approuvé et enregistré
36	ANO sur le marché par la CCMP/DNCMP ou du bailleur en cas de financement extérieur
38	Bon de commande pour les marchés à commande et de clientèle
44	Attestations de service fait ou bordereaux de livraison
49	Caution de l'avance de démarrage
51	Preuve de remboursement de la caution de bonne exécution si réception définitive
52	Rapport spécial validé par la commission de contrôle de l'autorité contractante pour les Ententes Directes (ED)
53	Requête d'avis et l'avis de conformité/de rejet de la DNCMP (entente directe, appel d'offres restreint
54	Lettre de demande d'autorisation pour l'AOR, l'ED ou la DRP restreinte élaborée par l'AC
55	Autorisation de l'autorité compétente (entente directe, appel d'offres restreint, DRP restreinte)
62	Demandes d'autorisation pour les avenants et les avis d'autorisations de la DNCCP ou du bailleur en cas de financement extérieur

Annexe 6 : Liste des irrégularités entraînant la non-conformité de la procédure :

Rubriques	Sous Rubriques	N° d'ordre Anomalies	Risques d'irrégularités entraînant la non-conformité des marchés
I. Préparation du marché	Préparation du marché	RC1	(art 24 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
II. Déroulement de la procédure de passation	A. Respect des conditions spécifiques de recours à l'Appel d'Offres Restreint (AOR)	RC4	(art 33 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
		RC5	(article 33 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
	B. Respect des conditions spécifiques de recours à l'Entente Directe	RC7	(art 34 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
		RC9	(art 35 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
	C. Respect des conditions spécifiques de recours à la DRP	RC10	(art 3 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020)
		RC10 Bis	(art 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020)
		RC13	(art 38 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020))
	D. Respect des conditions spécifiques de recours à la DC	RC14	(art 3 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020)
		RC14 Bis	(art 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020)
		RC15	(art 24 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
	E. Dossier d'appel à concurrence	RC17	(art 48 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
		RC18	(art 58 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
		RC19	(art 20 du décret 2020-598 du 23 décembre 2020, art 2 du décret 2020-597 du 23 décembre 2020)
		RC20	(art 51 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
		RC21	(art 51 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
		RC22	(art 68 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
		RC23	(Article 61 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
		RC24	(Art 59 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
		RC25	(article 60 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
		RC26	(art 64 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
	F. Publicité des avis d'appel d'offres ouvert et avis de pré-qualification	RC27	(art 54 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
	G. Présentation des offres	RC28	(art 68 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
		RC29	(art 66 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
		RC31	(Art 122 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020, art 11 point c du décret 2020-601 du 23 décembre 2020)
	H. Réception des offres	RC32	Non concordance des informations entre les différentes pièces liées à la réception des offres (Avis d'appel à concurrence, Registre spécial des offres, PV de réception des offres, etc.)
	I. Ouverture des offres	RC34	(art 70 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
		RC36	(art 70 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
		RC36 bis1	(art 2 point 3 du décret N°2020-597 du 23 décembre 2020)
	J. Evaluation des offres & Proposition d'attribution provisoire	RC37	(art 72 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
		RC38	(art 72 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
		RC41	(article 11 du décret 2020-596 du 23 décembre 2020)
	K. Notification de l'attribution du marché	RC42	Absence de concordance entre les différentes pièces liées à la notification d'attribution du marché (PV d'ouverture, PV d'évaluation, PV d'attribution)
		RC42bis	(art 10 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
		RC44	(art 46 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020, art premier du décret 2020-602 du 23 décembre 2020, Décision 2021-017 du 30 décembre 2021 de l'ARMP)
		RC45	(Art 83 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
		RC46	(Art 84 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020/Art10 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
		RC46 bis	(Art 84 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
		RC47	(Art 24 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
III. Phase d'exécution (réception et règlement) du marché		RC51	Conditions de réception du marché non conformes aux clauses contractuelles
		RC54	(art 111 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
		RC55	(art 111 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
		RC59	(art 112 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
		RC62	(art 111 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
Respect des conditions spécifiques liées à l'avenant	RC63	(Art 100 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	

Annexe 7 : Tableau récapitulatif des recommandations

N°	Rubriques	Recommandations
1	Revue de l'existence effective de certains documents obligatoires attendus	S'assurer de l'archivage efficace du PPM obtenu du SIGMAP et des actes de mise en place et de fonctionnement des organes de passation et de contrôle des marchés publics notamment l'acte de nomination du Chef CCMP et l'acte portant AOF du SP-PRMP. Il est également essentiel de collecter régulièrement les statistiques et indicateurs de performance des marchés publics pour améliorer l'évaluation et le suivi des procédures de passation des marchés publics.
2	Personne responsable des marchés (PRMP)	Matérialiser la transmission des rapports, sur la passation et l'exécution des marchés, communiqués à l'ARMP et à la DNCMP et adopter des méthodes d'archivage modernes et efficaces, qu'elles soient électroniques ou physiques.
3	Secrétariat Permanent de la PRMP (SP-PRMP)	S'assurer de l'archivage efficace des actes de mise en place et de fonctionnement des organes de passation et de contrôle des marchés publics notamment l'acte portant mise en place du SP-PRMP
4	Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE)	Mettre en place un système adéquat de classement et d'archivage des actes de fonctionnement des organes de passation des marchés publics notamment les notes de services et décisions relatives à la mise en place des Commissions d'Ouverture et d'Evaluation.
5	Délégué de Contrôle des Marchés Publics	Veillez à l'avenir à l'élaboration, par l'Organe interne de contrôle des marchés publics, des rapports trimestriels à l'attention de l'autorité contractante
6	Contrat de marché, Signature, Approbation, enregistrement du marché et notification du marché au titulaire du marché	Mettre en place un système adéquat de classement et d'archivage des documents d'exécution physique des marchés publics notamment les courriers de notification de marché et les ordres de service de démarrage.
7	Réception et règlement du marché	Mettre en place un système adéquat de classement et d'archivage des documents d'exécution financière des marchés publics notamment les preuves de paiement des marchés et les preuves de calcul des pénalités de retard le cas échéant.